COMITÉ PARITAIRE DE GESTION
DU RÉGIME DE PRÉVOYANCE
DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

PROCÈS-VERBAL N° 312
DE LA RÉUNION DU 22 MARS 2023

ETAIENT PRESENTS

Mesdames
Emilie CRINDAL
Katrine DENOEL
Joëlle JAUBERT
Laurence LIEBELT
Annette MELOT
Valérie MICHAUDEL

Messieurs
Jean-François CHAVANCE
Quentin DERVIEU
Olivier FAIVRE
Luc FOLLET
Pascal FREMONT
Joël GREBIL
Nicolas IONNIKOFF
Denis KAMILI
Vincent LAMARCHE
Pascal LE GUYADER
Martial LEMOINE
Christophe LOYANT
Dominique MARTINEZ
Olivier RENIER

ETAIENT EXCUSES

Mesdames
Juliette BAUDRY
Corinne WACHEUX LAURENCE

Messieurs
Thierry BODIN
Antoine LAJOANIE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Pour AXA :
Valérie CARLIER
Maya KOSTOV
Eric LAURENT
Marc LENOIR
Saloua MANSOUR
Jeremy PEROMET

Pour l'APGIS :
Isabelle AKIAN
Marie CANONICI
Clément GOMBEAUD

Conseillers techniques :
Noëlle BOGUREAU
Pascal MARON
Nolwenn SAULAY

Monsieur Pascal LEGUYADER, Président, ouvre la séance à 9h40 et introduit le premier point de l'ordre du jour.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL N° 311 DE LA RÉUNION DU COMITÉ PARITAIRE DE GESTION DU 15 FEVRIER 2023

Le procès-verbal n° 311 est adopté.

2. ADHÉSIONS - DÉMISSIONS - SUSPENSIONS – RADIATIONS

Isabelle AKIAN présente ce point.

2.1 - Adhésion présentée à un précédent comité

TILLOMED LABORATORIES LIMITED (2022-76)

Cette adhésion a été présentée au comité de décembre 2022, les membres du comité ont refusé l'adhésion.

La société TILLOMED LABORATORIES LIMITED conteste cette décision et souhaite apporter un complément d'information.

Rappel :

Il s'agit d'une société dont l'activité principale est la provision de conseils et soutiens pragmatique sur les questions des droits des affaires dans les filiales pharmaceutiques de TILLOMED. Conseil à la direction générale sur les droits de la société au regard des lois.

Son code NAF est le 2110 Z. Elle applique la CCNIP depuis le 01/04/2022, elle emploie 1 salarié depuis cette date. Elle souhaite une adhésion uniquement pour la prévoyance au 01/10/2022.

Complément d'information :

Tillomed Laboratories Limited est une entreprise pharmaceutique européenne dynamique spécialisée dans le développement, l'octroie de licences et la commercialisation de produits pharmaceutiques génériques de haute qualité qui améliorent la qualité de vie.

L'activité de la société ne relève pas du champ d'application de la CCNIP.

La demande est refusée par les membres du comité.

2.2 Nouvelles adhésions

NOEMA PHARMA (2023-18)

Il s'agit d'une société dont l'activité principale est la recherche et le développement des thérapies pour aider les populations orphelines et les populations plus importantes de patients atteints de maladies du cerveau et du système nerveux à vivre pleinement leur vie.

Son code NAF est le 7219 Z. Elle applique la CCNIP depuis le 18/10/2019, elle emploie 2 salariés depuis 2023. Elle souhaite une adhésion **uniquement pour la prévoyance** au 22/03/2023.

L'activité de la société relève du champ d'application de la CCNIP.

La demande est acceptée par les membres du comité à compter du 01/04/2023, sous réserve qu'une pesée soit effectuée.

BIOLAVAL (2023-19)

Il s'agit d'une Holding animatrice de la société Porsolt, spécialisée dans la recherche préclinique en sous-traitance de l'industrie pharmaceutique.

Au vu de la notion de groupe (PORSOLT SAS) la demande est acceptée par les membres du comité à compter du 16/02/2023

OSTA THERAPEUTCS (2023-20)

Il s'agit d'une société dont l'activité principale est la recherche et le développement de petites molécules intelligentes pour combattre l'antibiorésistance.

Son code NAF est le 6420 Z. Elle applique la CCNIP depuis le 01/02/2023 et emploie 3 salariés (date d'embauche du 1er salarié le 01/02/2023) et souhaite une adhésion pour les deux risques au 01/03/2023.

Le Comité souhaite savoir si les 2 mandataires sociaux à couvrir ont un statut de salarié sous contrat de travail ; si tel est le cas, la demande est acceptée au 01/03/2023 et, à défaut, la demande est refusée.

ALGOSCOPE (2023-21)

Il s'agit d'une société dont l'activité principale est la conception, la fabrication et distribution de matériel médical à destination des cliniques et hôpitaux privés et publics.

Son code NAF est le 7490 B. Elle applique la CCNIP depuis le 13/02/2023, elle emploie 1 salarié depuis cette date et souhaite une adhésion **pour les deux risques** au 13/02/2023.

L'activité de la société ne relève pas du champ d'application de la CCNIP.

La demande est refusée par les membres du comité.

RIBONEXUS (2023-22)

Il s'agit d'une société dont l'activité principale est le développement de nouveaux traitements capables de contrer la résistance aux thérapies ciblées chez les patientes et patients atteints de cancers. Développement de nouveaux candidats Flavaglines Inhibeurs d'eIF4A, en particulier le traitement mélanome.

Son code NAF est le 7219 Z. Elle applique la CCNIP depuis le 06/04/2021, elle emploie 5 salariés (date d'embauche du premier salarié le 03/04/2023). Elle souhaite une adhésion pour les deux risques, pour le risque frais médicaux au 03/04/2023 et pour le risque prévoyance au 01/01/2023.

Le Comité demande un complément d'information sur les statuts des personnes que l'entreprise souhaite couvrir.

VENUS BIDCO (2023-23)

Il s'agit d'une société dont l'activité principale est l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport de toute participation ou intérêt, que ce soit sous la forme d'actions, de droits de vote, obligations, bons, actifs ou autres, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer. Toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes. Les activités d'une société de financement de groupe et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient.

Son code NAF est le 6420 Z. Elle n'applique pas de convention collective à ce jour. Elle emploie trois salariés (date d'embauche du premier salarié le 21/03/2023). Elle souhaite une adhésion **pour les deux risques** au 21/03/2023.

Au vu de la notion de groupe (LABORATOIRES VIVACY HOLDING) la demande est acceptée par les membres du comité à compter du 21/03/2023.

VENUS FRENCHCO (2023-23)

Il s'agit d'une société dont l'activité principale est l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion, la cession ou l'apport de toute participation ou intérêt, que ce soit sous la forme d'actions, de droits de vote, obligations, bons, actifs ou autres, dans toutes sociétés ou entreprises existantes ou à créer. Toutes prestations de services et de conseils en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes. Les activités d'une société de financement de groupe et, en tant que telle, la fourniture de tout type d'assistance financière à des sociétés faisant partie du groupe de sociétés auquel la société appartient.

Son code NAF est le 6420 Z. Elle n'applique pas de convention collective à ce jour. Elle emploie trois salariés (date d'embauche du premier salarié le 21/03/2023). Elle souhaite une adhésion **pour les deux risques** au 21/03/2023.

Au vu de la notion de groupe (LABORATOIRES VIVACY HOLDING) la demande est acceptée par les membres du comité à compter du 21/03/2023.

3. SUIVI TECHNIQUE

3.1 – Suivi technique du régime frais médicaux

Pascal MARON présente un document sur le suivi technique du régime frais médicaux.

<u>RPC des actifs</u>

Contexte

- L'étude est réalisée sur le RPC en gestion APGIS ;

- Au 31 décembre 2022, les effectifs cotisant en gestion APGIS sont :
  - En hausse de + 1,4 % par rapport à 2021;
  - En hausse de + 4,1 % par rapport à 2020.

- Les effectifs du RS en gestion APGIS sont :
  - En hausse de + 4,6% par rapport à 2021:
  - En hausse de + 15,2% par rapport à 2020:
    - Hausse liée à un groupe ;

- Les statistiques présentées ci-après sont établies à fin décembre N et à effectifs constants ;

Rappel des perspectives 2022

- Hypothèse de hausse des cotisations par cotisant de + 0,3 % par rapport à 2021 ;
  - Pour mémoire, le plafond de la Sécu sur lequel est indexé une partie des cotisations n'a pas évolué en 2021 et 2022.

- Revalorisation du tarif de la couronne tarif libre de 107,5 € à 120 €

- Le Forfait Patients Urgences (FPU) est mis en œuvre pour tout passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation
  - Il remplace le ticket modérateur facturé dans le cadre des urgences

- Fin de la prise en charge à 100% par l'assurance maladie de la télémédecine au 30 septembre

- Remboursement sous conditions de séances de psychologues en avril

Régime des actifs

Statistiques de consommation arrêtées à fin décembre N

		Frais réels			Remboursement de la SS			RPC			
Libellé de la famille	Poids du RPC en 2022	2022	2021 à effectifs 2022	Variation	2022	2021 à effectifs 2022	Variation	2022	2021 à effectifs 2022	Variation 2022/2021	Variation 2021/2019
Verres adulte	12,6%	10 891 751 €	10 766 272 €	1,2%	4 289 €	4 349 €	-1,4%	5 868 685 €	5 871 893 €	-0,1%	11,1%
Pharmacie	10,7%	11 946 523 €	11 002 160 €	8,6%	6 963 109 €	6 367 532 €	9,4%	4 970 037 €	4 619 325 €	7,6%	-8,0%
Orthodontie acceptee	10,3%	8 102 838 €	7 970 653 €	1,7%	1 932 521 €	1 932 334 €	0,0%	4 776 943 €	4 740 567 €	0,8%	0,1%
Protheses Dentaires	9,3%	7 093 063 €	7 623 963 €	-7,0%	1 097 073 €	1 133 775 €	-3,2%	4 330 463 €	4 462 408 €	-3,0%	4,9%
Consultations Specialistes	6,3%	8 893 723 €	8 809 024 €	1,0%	4 293 326 €	4 188 177 €	2,5%	2 936 452 €	2 914 545 €	0,8%	-3,8%
Montures adulte	5,1%	4 058 939 €	4 136 065 €	-1,9%	1 992 €	1 896 €	5,1%	2 369 880 €	2 405 963 €	-1,5%	9,0%
Auxiliaires Medicaux	4,7%	6 039 308 €	5 947 384 €	1,5%	3 413 067 €	3 380 002 €	1,0%	2 199 422 €	2 185 437 €	0,6%	4,8%
Radiologie	4,6%	5 396 781 €	5 575 305 €	-3,2%	2 962 251 €	3 112 909 €	-4,8%	2 118 089 €	2 168 625 €	-2,3%	3,0%
Medecine douce	4,0%	3 684 972 €	3 474 509 €	6,1%	16 €	195 €	-91,7%	1 856 294 €	1 779 722 €	4,3%	30,0%
Actes de Specialistes (K)	3,8%	4 126 946 €	3 927 172 €	5,1%	2 061 025 €	2 025 417 €	1,8%	1 759 542 €	1 640 238 €	7,3%	12,6%
Hospitalisation medicale	3,5%	7 432 899 €	8 287 564 €	-10,3%	5 657 568 €	6 453 854 €	-12,3%	1 618 078 €	1 708 688 €	-5,3%	5,0%
Consultations Generalistes	3,4%	5 331 572 €	5 136 496 €	3,8%	3 520 131 €	3 374 027 €	4,3%	1 602 096 €	1 542 170 €	3,9%	-18,1%
Hospitalisation chirurgicale	3,2%	4 132 772 €	4 398 950 €	-6,1%	1 625 965 €	1 844 290 €	-11,8%	1 503 652 €	1 550 256 €	-3,0%	-4,8%
Autres Appareillages	3,2%	4 058 449 €	3 854 182 €	5,3%	1 762 388 €	1 673 431 €	5,3%	1 489 540 €	1 424 079 €	4,6%	-1,2%
Analyses	3,2%	4 036 696 €	3 973 941 €	1,6%	2 549 158 €	2 519 843 €	1,2%	1 487 300 €	1 453 611 €	2,3%	2,9%
Soins Dentaires	1,9%	3 105 313 €	3 085 150 €	0,7%	2 111 761 €	2 097 071 €	0,7%	875 428 €	869 188 €	0,7%	4,9%
Inlay-Onlay	1,8%	1 242 133 €	1 263 653 €	-1,7%	203 145 €	210 120 €	-3,3%	814 881 €	839 917 €	-3,0%	58,1%
Orthodontie refusee	1,7%	1 574 965 €	1 395 371 €	12,9%	1 043 €	355 €	193,5%	787 365 €	694 695 €	13,3%	49,5%
Chambre Particuliere	1,6%	1 704 863 €	1 773 839 €	-3,9%	84 €	415 €	-79,7%	749 365 €	970 757 €	-22,8%	5,6%
Lentilles	1,5%	1 352 593 €	1 219 992 €	10,9%	10 722 €	10 082 €	6,4%	685 186 €	637 172 €	7,5%	-5,8%
Forfait Journalier	1,1%	508 328 €	548 967 €	-7,4%	128 €	2 383 €	-94,6%	504 075 €	542 797 €	-7,1%	-23,1%
Deplacements Majorations	1,0%	1 464 038 €	1 389 034 €	5,4%	992 449 €	949 839 €	4,5%	462 803 €	429 812 €	7,7%	-7,2%
Protheses auditives	0,9%	736 883 €	536 672 €	37,3%	121 400 €	101 186 €	20,0%	419 520 €	303 903 €	38,0%	-9,3%
Franchise actes lourds(18€)	0,4%	165 910 €	174 373 €	-4,9%	414 €	- €		164 728 €	173 357 €	-5,0%	-2,8%
Chirurgie de la myopie	0,3%	712 640 €	584 174 €	22,0%	- €	0 €	-100,0%	142 854 €	118 142 €	20,9%	26,5%
Cures Thermales	0,0%	55 315 €	48 695 €	13,6%	36 154 €	31 459 €	14,9%	18 192 €	16 110 €	12,9%	-40,0%
Total	**100,0%**	**107 850 216 €**	**106 903 562 €**	**0,9%**	**41 321 181 €**	**41 414 939 €**	**-0,2%**	**46 510 871 €**	**46 063 376 €**	**1,0%**	**2,9%**

* Hypothèse de hausse des salariés cotisant de + 1,4% sur la gestion APGIS

Evolution du reste à charge

Le reste à charge est en hausse de + 0,4 point par rapport à 2021

Evolution du reste à charge				
Libellé de la famille	2022	% des frais	2021 à effectifs 2022	% des frais
Verres adulte	4 981 542 €	45,7%	4 851 666 €	45,1%
Medecine douce	1 815 809 €	49,3%	1 682 064 €	48,4%
Montures adulte	1 683 228 €	41,5%	1 723 949 €	41,7%
Consultations Specialistes	1 649 682 €	18,5%	1 688 148 €	19,2%
Protheses Dentaires	1 628 506 €	23,0%	1 996 899 €	26,2%
Orthodontie acceptee	1 267 577 €	15,6%	1 174 802 €	14,7%
Chambre Particuliere	947 055 €	55,6%	787 500 €	44,4%
Hospitalisation chirurgicale	930 302 €	22,5%	938 799 €	21,3%
Orthodontie refusee	772 651 €	49,1%	686 320 €	49,2%
Autres Appareillages	744 594 €	18,3%	698 509 €	18,1%
Lentilles	649 892 €	48,0%	570 901 €	46,8%
Chirurgie de la myopie	566 571 €	79,5%	461 612 €	79,0%
Auxiliaires Medicaux	424 445 €	7,0%	377 855 €	6,4%
Actes de Specialistes (K)	301 523 €	7,3%	257 489 €	6,6%
Radiologie	297 343 €	5,5%	276 224 €	5,0%
Inlay-Onlay	219 067 €	17,6%	208 070 €	16,5%
Consultations Generalistes	207 532 €	3,9%	218 987 €	4,3%
Protheses auditives	191 623 €	26,0%	130 143 €	24,3%
Hospitalisation medicale	151 299 €	2,0%	118 657 €	1,4%
Soins Dentaires	117 697 €	3,8%	118 162 €	3,8%
Pharmacie	13 318 €	0,1%	15 288 €	0,1%
Deplacements Majorations	8 784 €	0,6%	9 382 €	0,7%
Forfait Journalier	4 125 €	0,8%	3 685 €	0,7%
Cures Thermales	969 €	1,8%	1 126 €	2,3%
Franchise actes lourds(18€)	768 €	0,5%	998 €	0,6%
Analyses	217 €	0,0%	357 €	0,0%
Total	**19 576 121 €**	**18,2%**	**18 997 593 €**	**17,8%**

Evolution des remboursements du RPC

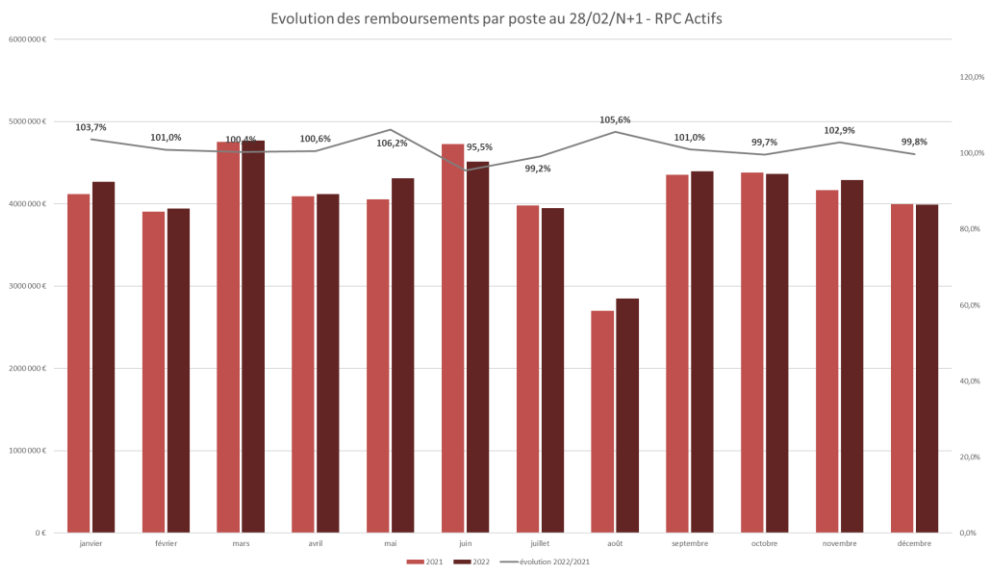

Analyse de la consommation

- Les remboursements sont en hausse (+ 1,0 %) par rapport à 2021 sur la partie gérée par l'APGIS à effectifs constants.
    - Une hausse importante de la pharmacie, des consultations (particulièrement sur les actes techniques) et des lentilles faisant suite à une forte baisse en 2021
    - A contrario, une forte baisse de l'hospitalisation ainsi qu'une baisse des prothèses dentaires pour lesquelles une hausse élevée était constatée en 2021
    - Une hausse par rapport à 2019 et 2021 qui explique l'évolution à fin décembre pour :
        - La médecine non remboursée
        - L'orthodontie non remboursée
        - Les aides auditives
- Une légère hausse du reste à charge (+0,4 point).

Statistiques de consommation arrêtées à fin décembre N

		Frais réels			Remboursement de la SS			RS		
Libellé de la famille	Poids du RPC en 2022	2022	2021 à effectifs 2022	Variation	2022	2021 à effectifs 2022	Variation	2022	2021 à effectifs 2022	Variation
Verres adulte	35,4%	1 323 287 €	1 312 832 €	0,8%	709 €	273 €	159,7%	278 140 €	282 116 €	-1,4%
Consultations Généralistes et Spécialistes	13,5%	650 875 €	676 946 €	-3,9%	198 381 €	204 378 €	-2,9%	106 286 €	109 230 €	-2,7%
Protheses Dentaires	13,1%	679 973 €	627 487 €	8,4%	86 785 €	75 707 €	14,6%	103 062 €	91 998 €	12,0%
Orthodontie acceptee	12,7%	731 687 €	680 319 €	7,6%	160 694 €	149 816 €	7,3%	99 971 €	91 220 €	9,6%
Lentilles	7,6%	182 833 €	162 831 €	12,3%	1 281 €	991 €	29,3%	59 455 €	56 015 €	6,1%
Orthodontie refusee	4,4%	194 081 €	155 717 €	24,6%	43 €	202 €	-78,7%	34 265 €	26 510 €	29,3%
Auxiliaires Medicaux	3,0%	160 719 €	141 673 €	13,4%	57 543 €	56 359 €	2,1%	23 716 €	22 093 €	7,3%
Chirurgie de la myopie	2,4%	95 520 €	68 916 €	38,6%	- €	- €		18 750 €	15 140 €	23,8%
Inlay-Onlay	2,3%	108 644 €	87 554 €	24,1%	15 440 €	13 314 €	16,0%	17 878 €	13 171 €	35,7%
Protheses auditives	2,0%	90 387 €	70 141 €	28,9%	13 073 €	10 038 €	30,2%	15 338 €	8 281 €	85,2%
Montures adulte	1,6%	97 313 €	101 929 €	-4,5%	55 €	65 €	-14,7%	12 308 €	13 249 €	-7,1%
Chambre Particuliere	1,4%	152 862 €	153 201 €	-0,2%	- €	- €		11 337 €	9 374 €	20,9%
Soins Dentaires	0,4%	34 876 €	35 511 €	-1,8%	10 758 €	10 485 €	2,6%	3 417 €	3 247 €	5,2%
Visites Generalistes	0,1%	2 736 €	3 503 €	-21,9%	987 €	1 253 €	-21,2%	536 €	627 €	-14,6%
Radiologie	0,0%	4 156 €	3 907 €	6,4%	1 172 €	1 050 €	11,7%	324 €	280 €	15,7%
Visites Specialistes	0,0%	185 €	446 €	-58,6%	70 €	154 €	-54,5%	35 €	76 €	-54,1%
Analyses	0,0%	150 €	142 €	5,7%	82 €	80 €	1,7%	25 €	15 €	67,1%
Pharmacie	0,0%	26 €	992 €	-97,4%	6 €	- €		4 €	345 €	-98,9%
Hospitalisation chirurgicale	0,0%	- €	- €		- €	- €		- €	- €	
Actes de Specialistes (K)	0,0%	- €	- €		- €	- €		- €	- €	
Autres Appareillages	0,0%	- €	- €		- €	- €		- €	- €	
Medecine douce	0,0%	- €	- €		- €	- €		- €	- €	
Hospitalisation medicale	0,0%	- €	- €		- €	- €		- €	- €	
Forfait Journalier	0,0%	- €	- €		- €	- €		- €	- €	
Deplacements Majorations	0,0%	- €	- €		- €	- €		- €	- €	
Franchise actes lourds(18€)	0,0%	- €	- €		- €	- €		- €	- €	
Cures Thermales	0,0%	- €	- €		- €	- €		- €	- €	
Total	**100,0%**	**4 510 310 €**	**4 284 047 €**	**5,3%**	**547 079 €**	**524 165 €**	**4,4%**	**784 846 €**	**742 985 €**	**5,6%**

<u>Régime supplémentaire des Actifs</u>

Analyse de la consommation

- Les remboursements sont en hausse (+ 5,6 %) par rapport à 2021 sur la partie gérée par l'APGIS à effectifs constants.
    - La hausse générale des postes lourds pour le régime supplémentaire explique l'évolution à fin décembre.
    - Une hausse importante des prothèses dentaires, de l'orthodontie et des prothèses auditives.
    - Dans une moindre mesure, hausse des auxiliaires médicaux, des lentilles et de la chirurgie de la myopie.
- A contrario, une légère baisse des montures

Régime des Actifs

Ratios de sinistralité – RPC

	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	Projection 2022
	Taux de cotisation inchangé Mise en conformité contrat responsable	Taux de cotisation inchangé Nouvelles garanties Convention médicale	Augmentation forfait médecin traitant, forfait journalier	Prélèvement HDS de 2% Modification du forfait médecin traitant, Convention Dentaire et forfait acte lourd	Contribution Covid-19 de 3,9%		
Cotisations TTC	**69,214 M€**	**68,471 M€**	**67,554 M€**	**67,735 M€**	**66,545 M€**	**68,615 M€**	**69,784 M€**
Taxes (TSA)	-8,109 M€	-8,022 M€	-7,914 M€	-7,935 M€	-7,796 M€	-8,039 M€	-8,175 M€
Frais	-4,250 M€	-4,199 M€	-4,157 M€	-4,299 M€	-4,077 M€	-4,217 M€	-4,283 M€
Cotisations nettes	**56,855 M€**	**56,250 M€**	**55,484 M€**	**55,501 M€**	**54,672 M€**	**56,360 M€**	**57,326 M€**
Prestations et FPMT	**-55,601 M€**	**-56,753 M€**	**-56,718 M€**	**-58,799 M€**	**-50,735 M€**	**-59,813 M€**	**-61,265 M€**
Contribution Covid-19					**-2,315 M€**		
Total Prestations	**-55,601 M€**	**-56,753 M€**	**-56,718 M€**	**-58,799 M€**	**-53,050 M€**	**-59,813 M€**	**-61,265 M€**
Solde	**1,254 M€**	**-0,503 M€**	**-1,235 M€**	**-3,298 M€**	**1,621 M€**	**-3,453 M€**	**-3,939 M€**
Charge/cotisations nettes	**97,8%**	**100,9%**	**102,2%**	**105,9%**	**97,0%**	**106,1%**	**106,9%**

- Les hypothèses de projection 2022 retenues sont les suivantes :
-
  - Effectifs : + 1,4 % (évolution observée sur la période Janvier – Décembre);
  - Cotisations par cotisant : + 0,3 %;
  - Evolution des prestations : + 2,4 % correspondant à la hausse des prestations par rapport à 2021 (sur la base des taux de provisions observés sur la période janvier – décembre 2021);
  - Contribution Forfait Médecin Traitant (0,8% des cotisations HT) prise en compte dans les prestations.

*Les cotisations et les prestations de la survenance 2021 ont été ajustées après prise en compte des derniers éléments.

Ratios de sinistralité - RS

	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	Projection 2022
	Taux de cotisation inchangé Mise en conformité contrat responsable	Taux de cotisation inchangé Nouvelles garanties Convention médicale	Augmentation forfait médecin traitant, forfait journalier	Modification du forfait médecin traitant	Contribution Covid-19 de 3,9%		
Cotisations TTC	**1,701 M€**	**1,365 M€**	**1,185 M€**	**1,147 M€**	**0,963 M€**	**1,060 M€**	**1,105 M€**
Taxes (TSA)	-0,199 M€	-0,160 M€	-0,139 M€	-0,134 M€	-0,113 M€	-0,124 M€	-0,129 M€
Frais	-0,096 M€	-0,077 M€	-0,067 M€	-0,065 M€	-0,054 M€	-0,060 M€	-0,062 M€
Cotisations nettes	**1,405 M€**	**1,128 M€**	**0,979 M€**	**0,948 M€**	**0,795 M€**	**0,876 M€**	**0,913 M€**
Prestations et FPMT	**-0,970 M€**	**-0,940 M€**	**-0,927 M€**	**-0,880 M€**	**-0,686 M€**	**-0,852 M€**	**-0,946 M€**
Contribution Covid-19					**-0,034 M€**		
Total prestations					**-0,721 M€**	**-0,852 M€**	**-0,946 M€**
Solde	**0,435 M€**	**0,188 M€**	**0,052 M€**	**0,068 M€**	**0,075 M€**	**0,024 M€**	**-0,033 M€**
Charge/cotisations nettes	**69,0%**	**83,3%**	**94,7%**	**92,8%**	**90,6%**	**97,3%**	**103,6%**

- Les hypothèses de projection 2022 retenues sont les suivantes :

    - Effectifs : + 4,5 % (évolution observée sur la période Janvier – Décembre);
    - Cotisations par cotisant : - 0,3 % ;
    - Evolution des prestations : + 10,5 % correspondant à la hausse des prestations par rapport à 2021 (sur la base des taux de provisions observés sur la période janvier – Décembre 2021);
    - Contribution Forfait Médecin Traitant (0,8%) prise en compte dans les prestations.

*Les cotisations et les prestations de la survenance 2021 ont été ajustées

<u>RPC des Anciens Salariés</u>

Contexte

- L'étude est réalisée sur le RPC en gestion APGIS ;

- Au 31 décembre 2022, les effectifs cotisant en gestion APGIS sont :
    - En hausse de + 1,8 % par rapport à 2021;
    - En hausse de + 3,7 % par rapport à 2020.

- Les effectifs du RS en gestion APGIS sont:
    - En hausse de + 11,2% par rapport à 2021:
    - En hausse de + 18,8% par rapport à 2020.

- Les statistiques présentées ci-après sont établies à fin décembre N et à effectifs constants

Rappel des perspectives 2022

- Hypothèse de hausse des cotisations par cotisant de + 0,5% sur le RPC:
    - Pour mémoire, le plafond de la Sécu sur lequel sont indexées les cotisations n'a pas évolué en 2022.

Statistiques de consommation arrêtées à fin décembre N

		Frais réels			Remboursement de la SS			RPC			
Libellé de la famille	Poids du RPC en 2022	2022	2021 à effectifs 2022	Variation	2022	2021 à effectifs 2022	Variation	2022	2021 à effectifs 2022	Variation 2022/2021	Variation 2021/2019
Protheses Dentaires	14,5%	3 772 106 €	3 802 606 €	-0,8%	557 106 €	560 799 €	-0,7%	2 330 794 €	2 291 301 €	1,7%	13,0%
Pharmacie	12,2%	5 656 585 €	5 500 503 €	2,8%	3 674 787 €	3 588 719 €	2,4%	1 965 955 €	1 896 998 €	3,6%	-10,1%
Verres adulte	8,8%	2 725 094 €	2 777 409 €	-1,9%	1 460 €	1 102 €	32,5%	1 421 949 €	1 456 158 €	-2,3%	16,0%
Protheses auditives	7,7%	2 118 713 €	1 667 231 €	27,1%	327 800 €	257 619 €	27,2%	1 245 030 €	984 079 €	26,5%	0,4%
Chambre Particuliere	6,4%	2 071 008 €	2 358 691 €	-12,2%	96 €	171 €	-43,8%	1 021 024 €	1 417 599 €	-28,0%	19,8%
Forfait Journalier	5,5%	891 765 €	978 219 €	-8,8%	- €	- €		891 765 €	978 137 €	-8,8%	-11,9%
Actes de Specialistes (K)	5,4%	1 917 321 €	1 611 011 €	19,0%	925 766 €	805 741 €	14,9%	860 095 €	691 107 €	24,5%	14,0%
Auxiliaires Medicaux	4,8%	2 079 760 €	1 910 592 €	8,9%	1 169 005 €	1 082 754 €	8,0%	771 888 €	714 651 €	8,0%	-0,2%
Hospitalisation chirurgicale	4,7%	1 874 111 €	2 004 771 €	-6,5%	857 163 €	911 168 €	-5,9%	754 257 €	800 714 €	-5,8%	-5,3%
Hospitalisation medicale	4,6%	3 652 177 €	4 315 216 €	-15,4%	2 835 449 €	3 365 522 €	-15,8%	746 924 €	885 443 €	-15,6%	7,5%
Autres Appareillages	4,3%	1 846 070 €	1 711 180 €	7,9%	908 367 €	856 465 €	6,1%	699 309 €	647 391 €	8,0%	-2,4%
Consultations Specialistes	4,0%	1 939 056 €	1 804 023 €	7,5%	960 319 €	894 027 €	7,4%	646 164 €	604 147 €	7,0%	-5,3%
Radiologie	3,9%	1 597 204 €	1 500 446 €	6,4%	868 747 €	836 313 €	3,9%	628 280 €	583 083 €	7,8%	2,2%
Montures adulte	2,6%	701 298 €	707 721 €	-0,9%	464 €	394 €	17,9%	413 098 €	423 402 €	-2,4%	13,7%
Analyses	2,4%	1 002 513 €	1 016 216 €	-1,3%	617 591 €	628 221 €	-1,7%	384 905 €	387 970 €	-0,8%	-2,3%
Consultations Generalistes	1,8%	950 146 €	978 762 €	-2,9%	596 604 €	613 900 €	-2,8%	293 748 €	305 049 €	-3,7%	-15,4%
Deplacements Majorations	1,5%	654 561 €	625 559 €	4,6%	420 487 €	401 941 €	4,6%	233 313 €	222 970 €	4,6%	-0,2%
Soins Dentaires	1,4%	778 488 €	720 622 €	8,0%	525 881 €	485 716 €	8,3%	222 827 €	205 874 €	8,2%	-0,5%
Medecine douce	1,3%	406 600 €	373 087 €	9,0%	- €	- €		206 020 €	194 845 €	5,7%	13,6%
Inlay-Onlay	0,6%	161 381 €	130 022 €	24,1%	25 798 €	22 158 €	16,4%	101 884 €	86 330 €	18,0%	92,5%
Cures Thermales	0,5%	255 691 €	186 662 €	37,0%	164 639 €	119 556 €	37,7%	85 556 €	62 672 €	36,5%	-38,2%
Franchise actes lourds(18€)	0,5%	74 034 €	74 165 €	-0,2%	- €	- €		74 034 €	74 165 €	-0,2%	-7,4%
Lentilles	0,2%	70 455 €	70 834 €	-0,5%	1 128 €	1 202 €	-6,2%	39 834 €	38 414 €	3,7%	13,6%
Orthodontie refusee	0,1%	31 738 €	35 868 €	-11,5%	- €	- €		18 520 €	19 252 €	-3,8%	9,1%
Orthodontie acceptee	0,1%	29 059 €	35 195 €	-17,4%	6 595 €	7 609 €	-13,3%	16 603 €	19 543 €	-15,0%	45,2%
Chirurgie de la myopie	0,0%	8 429 €	7 866 €	7,2%	- €	- €		2 497 €	3 594 €	-30,5%	3,8%
Total	**100,0%**	**37 265 364 €**	**36 904 476 €**	**1,0%**	**15 445 252 €**	**15 441 098 €**	**0,0%**	**16 076 270 €**	**15 994 886 €**	**0,5%**	**2,8%**

Poste à la baisse *Poste à la hausse*

*Hypothèse de hausse des salariés cotisant de + 1,8 % sur la gestion APGIS

Evolution du reste à charge

Le reste à charge est en hausse de + 0,7 point par rapport à 2021

Evolution du reste à charge				
Libellé de la famille	2022	% des frais	2021 à effectifs 2022	% des frais
Verres adulte	1 301 027 €	47,7%	1 319 864 €	47,5%
Chambre Particuliere	1 049 842 €	50,7%	938 841 €	39,8%
Protheses Dentaires	877 371 €	23,3%	937 975 €	24,7%
Protheses auditives	545 883 €	25,8%	422 968 €	25,4%
Consultations Specialistes	332 057 €	17,1%	305 641 €	16,9%
Montures adulte	287 584 €	41,0%	283 833 €	40,1%
Hospitalisation chirurgicale	250 472 €	13,4%	268 721 €	13,4%
Autres Appareillages	217 481 €	11,8%	186 781 €	10,9%
Medecine douce	200 581 €	49,3%	178 242 €	47,8%
Auxiliaires Medicaux	138 426 €	6,7%	112 856 €	5,9%
Actes de Specialistes (K)	130 848 €	6,8%	113 545 €	7,0%
Radiologie	95 113 €	6,0%	77 178 €	5,1%
Hospitalisation medicale	66 987 €	1,8%	61 205 €	1,4%
Consultations Generalistes	59 750 €	6,3%	59 789 €	6,1%
Inlay-Onlay	33 699 €	20,9%	21 534 €	16,6%
Soins Dentaires	29 781 €	3,8%	29 032 €	4,0%
Lentilles	29 446 €	41,8%	31 218 €	44,1%
Pharmacie	15 840 €	0,3%	14 782 €	0,3%
Orthodontie refusee	13 218 €	41,6%	16 291 €	45,4%
Chirurgie de la myopie	5 932 €	70,4%	4 272 €	54,3%
Orthodontie acceptee	5 861 €	20,2%	8 043 €	22,9%
Cures Thermales	5 495 €	2,1%	4 435 €	2,4%
Deplacements Majorations	759 €	0,1%	647 €	0,1%
Analyses	17 €	0,0%	25 €	0,0%
Franchise actes lourds(18€)	0 €	0,0%	- €	0,0%
Forfait Journalier	0 €	0,0%	- €	0,0%
Total	**5 693 472 €**	**15,3%**	**5 397 720 €**	**14,6%**

Evolution des remboursements du RPC

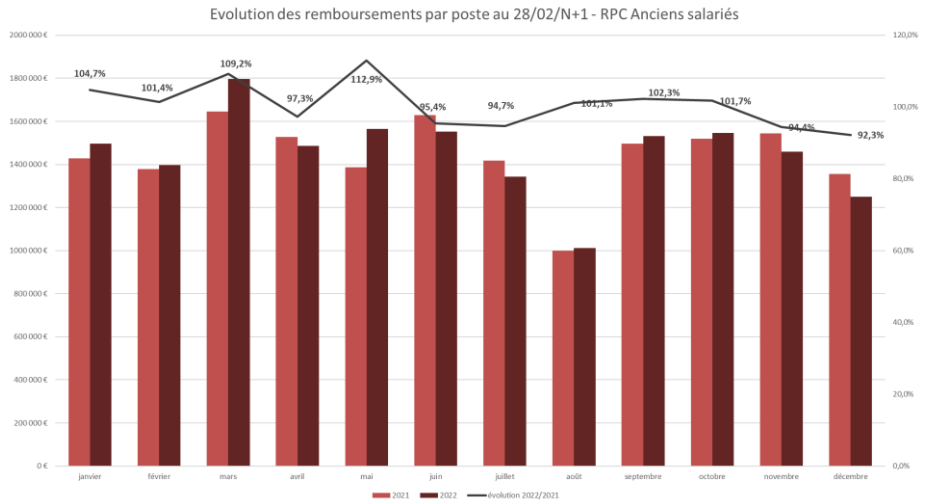

Analyse de la consommation

- Les remboursements sont en hausse (+ 0,5 %) par rapport à 2021 sur la partie gérée par l'APGIS à effectifs constants.
  - Cette hausse est liée essentiellement aux postes prothèses auditives et actes techniques
  - Une hausse modérée est constatée sur la pharmacie faisant suite à une baisse importante en 2021
  - A contrario, l'hospitalisation est en baisse mais le 1er semestre 2021 était élevé
- Le reste à charge est en hausse de 0,7 point.

Ratios de sinistralité - RPC

	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	Projection 2022
	Taux de cotisation inchangé	Maintien des cotisations en euros Améliorations de garanties	Augmentation forfait médecin traitant, forfait journalier Nouvelle structure de cotisation	Modification du forfait medecin traitant, Convention Dentaire et forfait acte lourd	Contribution Covid-19 de 3,9%		
Cotisations TTC	**20,019 M€**	**20,078 M€**	**18,227 M€**	**18,735 M€**	**19,324 M€**	**19,995 M€**	**20,475 M€**
Prélèvement sur la réserve de couverture	0,375 M€	0,371 M€	2,339 M€	2,317 M€	2,316 M€	2,416 M€	2,474 M€
Taxes (TSA)	-2,336 M€	-2,334 M€	-2,134 M€	-2,194 M€	-2,264 M€	-2,342 M€	-2,399 M€
Frais	-1,2334 M€	-1,2386 M€	-1,2591 M€	-1,308 M€	-1,317 M€	-1,367 M€	-1,398 M€
Cotisations nettes	**16,824 M€**	**16,876 M€**	**17,173 M€**	**17,551 M€**	**18,060 M€**	**18,702 M€**	**19,153 M€**
Prestations et FPMT	**-16,338 M€**	**-16,212 M€**	**-17,073 M€**	**-17,213 M€**	**-16,010 M€**	**-18,201 M€**	**-18,626 M€**
Contribution Covid-19					**-0,673 M€**		
Total Prestations	**-16,338 M€**	**-16,212 M€**	**-17,073 M€**	**-17,213 M€**	**-16,683 M€**	**-18,201 M€**	**-18,626 M€**
Solde	**0,486 M€**	**0,664 M€**	**0,100 M€**	**0,338 M€**	**1,377 M€**	**0,500 M€**	**0,528 M€**
Charge/cotisations nettes	**97,1%**	**96,1%**	**99,4%**	**98,1%**	**92,4%**	**97,3%**	**97,2%**

- Les hypothèses de projection 2022 retenues sont les suivantes :
  - Effectifs : + 1,8 % (évolution observée sur la période Janvier – Décembre);
  - Cotisations par cotisant : + 0,5 %;
  - Evolution des prestations : + 2,3 % correspondant à la hausse des prestations par rapport à 2021 (sur la base des taux de provisions observés sur la période Janvier – Décembre 2021) ;
  - Contribution Forfait Médecin Traitant (0,8%) prise en compte dans les prestations.

*Les cotisations et les prestations de la survenance 2021 ont été ajustées

Ratios de sinistralité - RS

	Résultats 2016	Résultats 2017	Résultats 2018	Résultats 2019	Résultats 2020	Résultats 2021	Projection 2022
	Taux de cotisation inchangé	Maintien des cotisations en euros Améliorations de garanties	Nouvelle structure de cotisation	Modification du forfait medecin traitant	Contribution Covid-19 de 3,9%		
Cotisations TTC	**0,445 M€**	**0,428 M€**	**0,306 M€**	**0,321 M€**	**0,333 M€**	**0,361 M€**	**0,415 M€**
Prélèvement sur la réserve de couverture							
Taxes (TSA)	-0,052 M€	-0,050 M€	-0,036 M€	-0,038 M€	-0,039 M€	-0,042 M€	-0,049 M€
Frais	-0,025 M€	-0,024 M€	-0,017 M€	-0,018 M€	-0,019 M€	-0,020 M€	-0,023 M€
Cotisations nettes	**0,367 M€**	**0,354 M€**	**0,253 M€**	**0,265 M€**	**0,275 M€**	**0,298 M€**	**0,343 M€**
Prestations et FPMT	**-0,147 M€**	**-0,141 M€**	**-0,151 M€**	**-0,161 M€**	**-0,137 M€**	**-0,174 M€**	**-0,185 M€**
Contribution Covid-19					**-0,012 M€**		
Total Prestations	**-0,147 M€**	**-0,141 M€**	**-0,151 M€**	**-0,161 M€**	**-0,148 M€**	**-0,174 M€**	**-0,185 M€**
Solde	**0,220 M€**	**0,213 M€**	**0,102 M€**	**0,104 M€**	**0,127 M€**	**0,125 M€**	**0,158 M€**
	40,1%	**39,8%**	**59,8%**	**60,8%**	**54,0%**	**58,2%**	**54,0%**

3.2 – Régime des anciens salariés

- Pascal MARON présente un document qui a pour objet d'analyser les profils des entrées et sorties de retraités selon plusieurs axes d'analyse :
  - L'âge ;
  - Les tranches de revenus ;
  - Les causes de sorties.

- La population observée est constituée des effectifs gérés par l'APGIS, qui représente l'essentiel de la population de retraités du RPC.

Contexte

- La structure des cotisations des retraités a été modifiée à partir du 1er juillet pour les nouvelles affiliations et du 1er janvier 2018 pour l'ensemble de la population des retraités.

- Hors abondement, la structure d'appel des cotisations passe de 6 tranches à une cotisation unique (112,40€ en 2022 comme en 2021).

- Parallèlement, l'abondement uniforme de 120€ en 2017 devient progressif en fonction du revenu de remplacement :
  - Jusqu'à 19 200 € : 348 €
  - De 19 201 € à 24 000 € : 288 €
  - De 24 001 € à 31 200 € : 180 €

- Par ailleurs, une augmentation progressive de la cotisation des nouveaux retraités sur les 5 premières années d'adhésion a été mise en place pour les nouveaux affiliés depuis le 1er juillet 2017 (81,79€ la 1ère année hors abondement en 2022).

- En avril 2022, l'APGIS a repris en gestion une centaine de retraités auparavant gérés par un délégataire.
  - Ils sont comptabilisés dans les effectifs présentés mais pas dans les entrées car déjà adhérents du RPC

<u>Evolution de la population en 2022</u>

Par mois

- Les effectifs en gestion APGIS sont en hausse de + 2,0% au cours de l'année

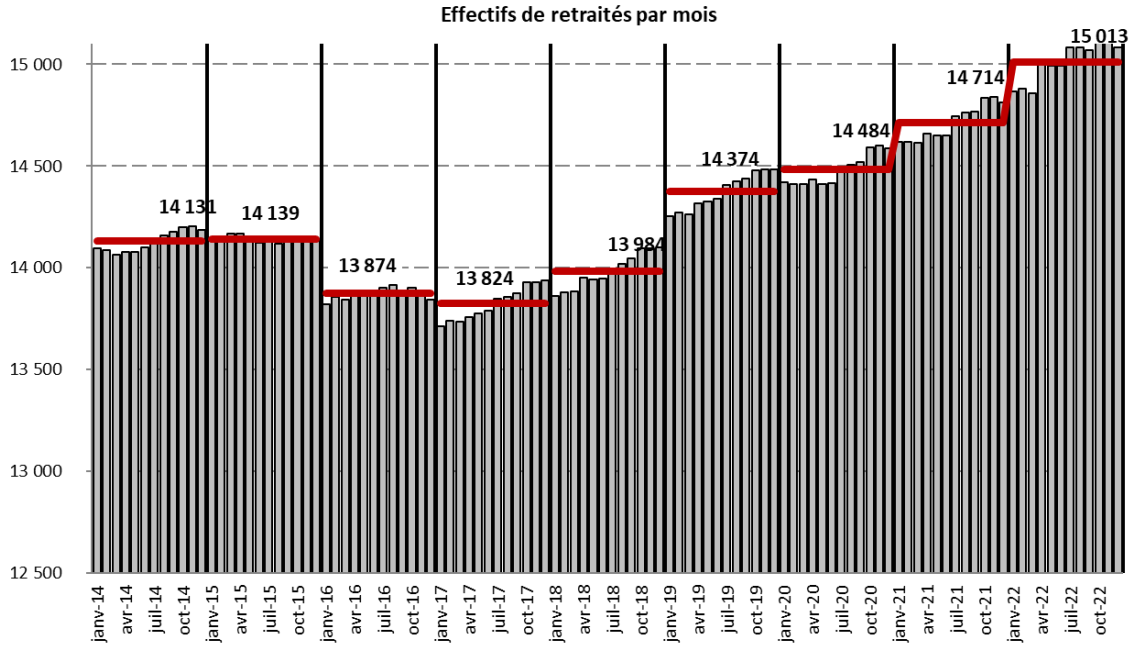

Par tranches d'âges

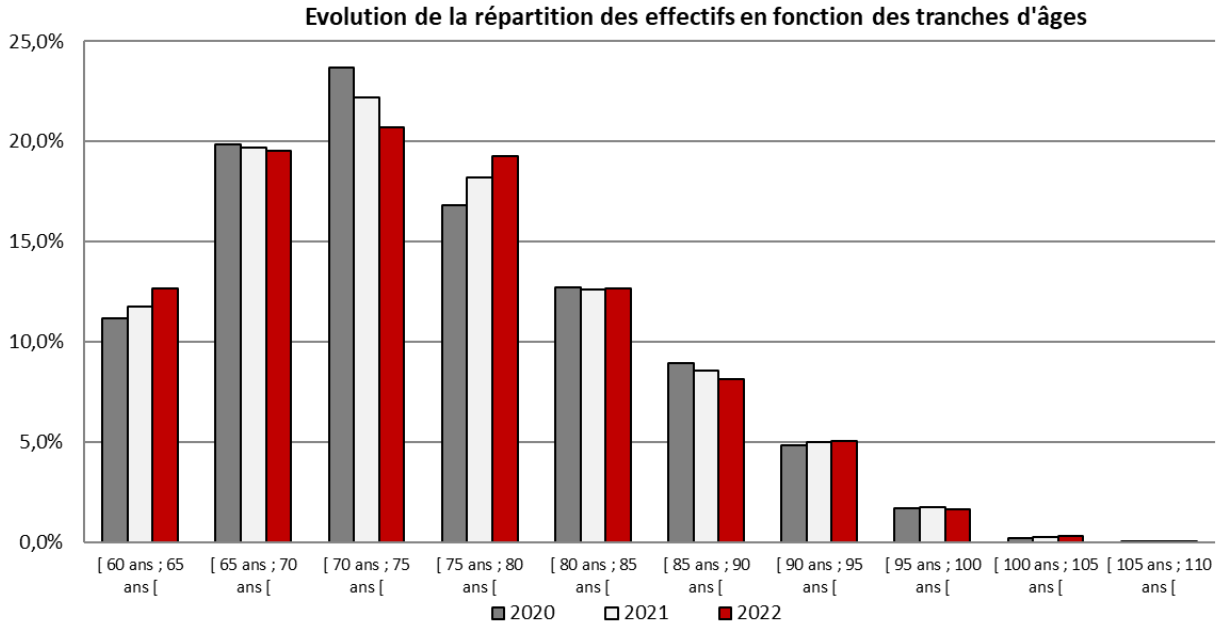

L'âge moyen de la population au 31/12/2022 est 74,8 ans. Il est en légère baisse par rapport au 31/12/2021 (75,1 ans).

Par Tranche de revenus

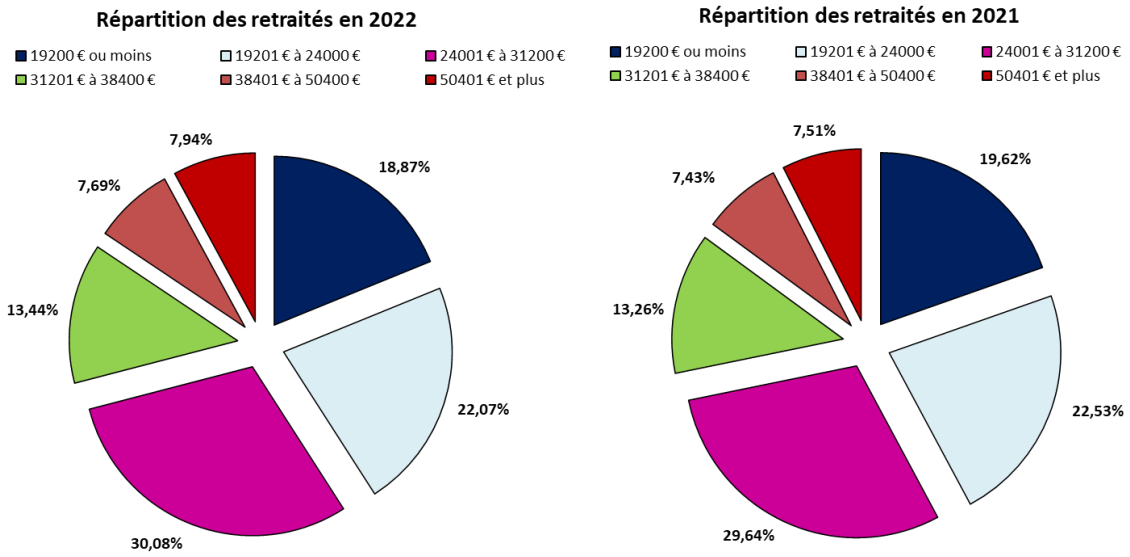

Evolution de l'âge moyen et de l'âge médian de la population

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Age moyen	74,6 ans	74,7 ans	74,9 ans	74,9 ans	75,1 ans	74,8 ans
	+ 0,2 an	*+ 0,1 ans*	*+ 0,1 ans*	-	*+ 0,2 an*	*- 0,3 an*
Age médian	73,0 ans	73,07 ans	73,4 ans	73,7 ans	74 ans	74 ans
	+ 0,2 an	*+ 0,1 an*	*+ 0,4 an*	*+ 0,3 an*	*+ 0,3 an*	*- 0,0 an*

<u>Entrées du régime</u>

Rythme mois par mois

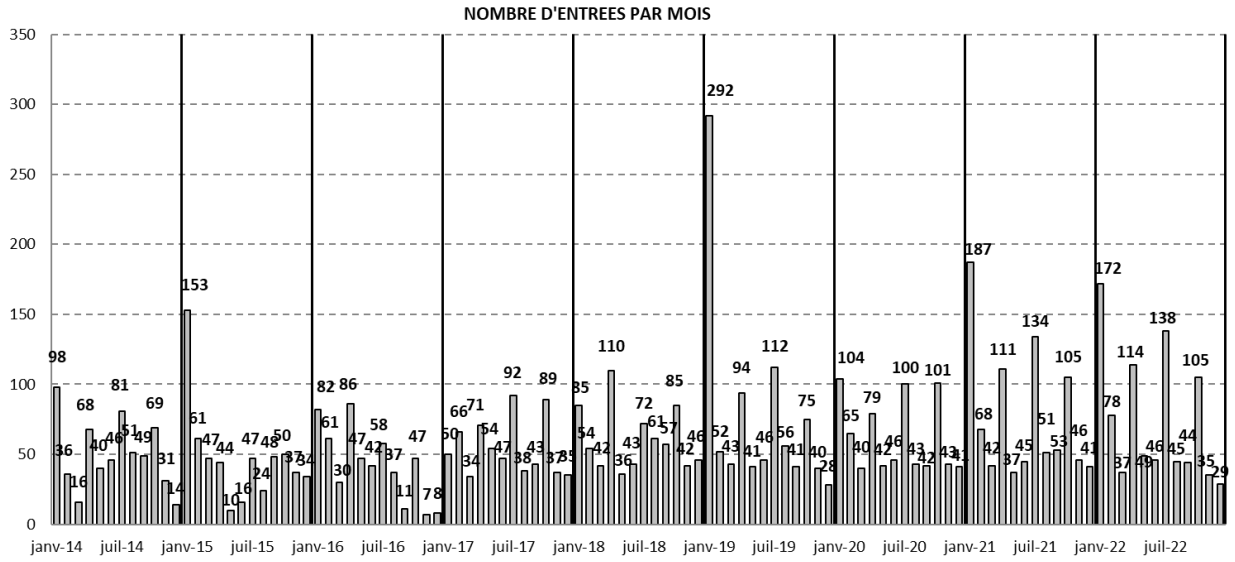

Pour rappel, les 292 entrées en janvier 2019 sont composées de 160 retraités Boehringer (reprise) et de 132 nouvelles adhésions

- Le nombre d'entrées observées en 2022 est de 892, soit un taux d'entrée de 5,94%.

- Historique des entrées depuis 2013 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'entrées	670	599	571	516	656*	733	760**	746	920
Taux d'entrées	4,70%	4,00%	4,00%	3,60%	4,75%	5,24%	5,29%	5,15%	6,25%

*dont 322 au 1er semestre 2017 et 334 au 2nd semestre 2017
** hors retraités Boehringer (160)

- Evolution de l'âge moyen de la population :

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Age moyen	63,0 ans	63,0 ans	62,9 ans	62,9 ans	63,1 ans	63,1 ans
	+ 0,1 an	-	*- 0,1 an*	-	*+ 0,2 an*	-

Répartition par tranche de revenus

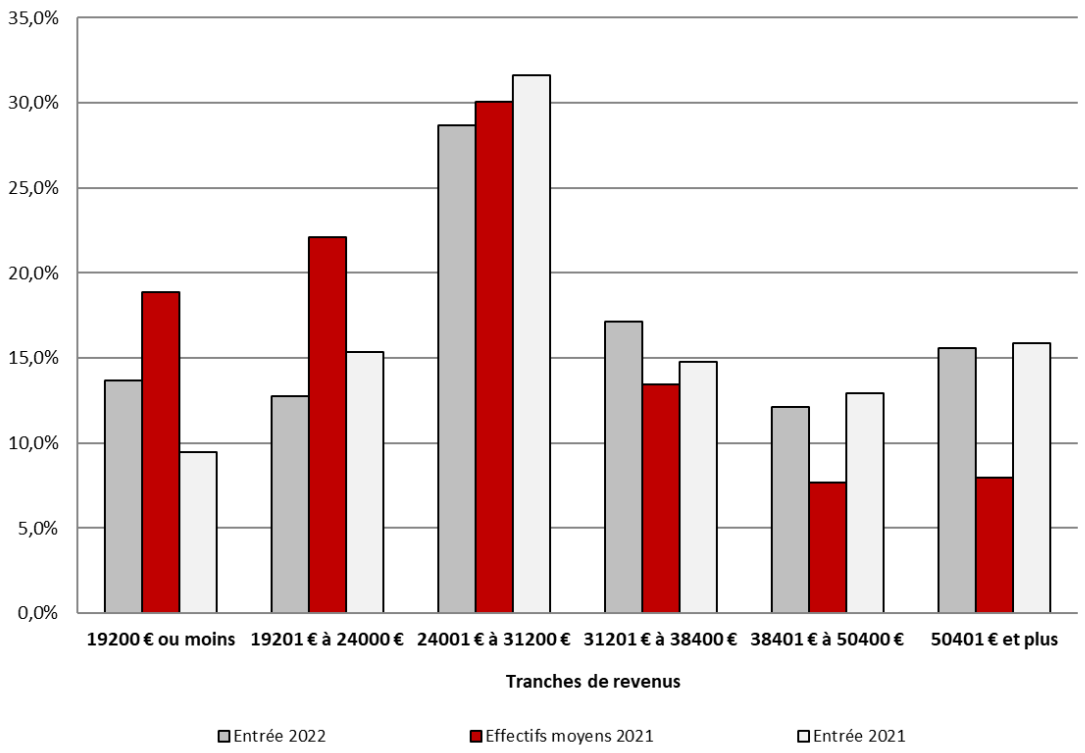

Sorties du régime

Rythme mois par mois

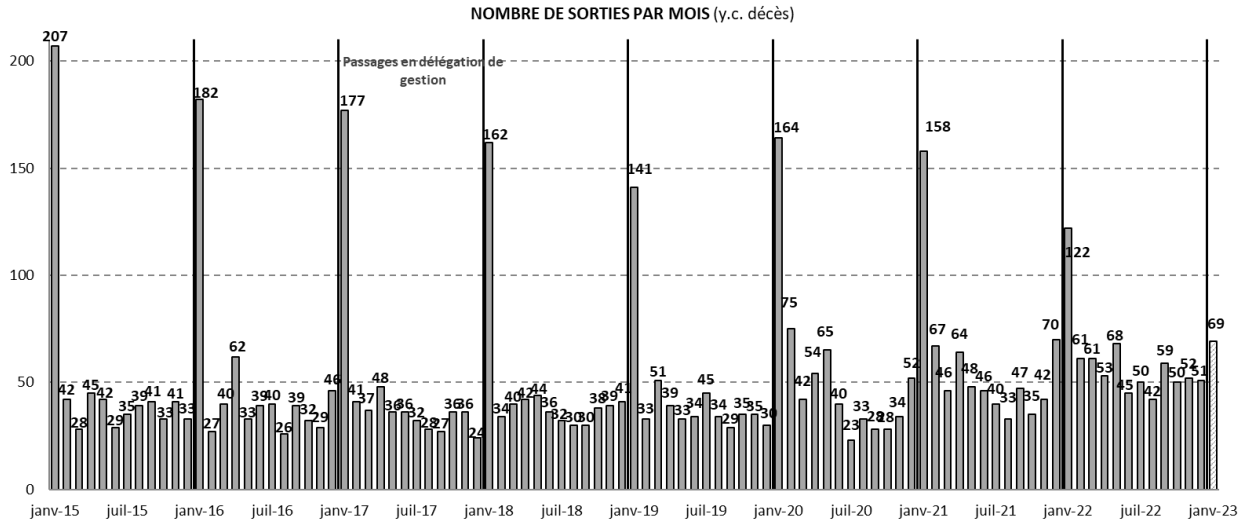

*Janvier 2023 provisoire à ce stade

- Le nombre de sorties observées en 2022 est de 714, soit un taux de sortie de 4,8%.
- Historique des entrées depuis 2013 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de sorties	631	597	615	595	558	568	539	638	696
Taux de sortie	4,5%	4,2%	4,3%	4,3%	4,0%	4,1%	3,7%	4,4%	4,7%

- Evolution de l'âge moyen de la population :

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Age moyen	80,3 ans *+ 4,3 ans*	81,5 ans *+ 1,2 an*	82,3 ans *+ 0,8 an*	82,2 ans *- 0,1 an*	80,4 ans *- 1,8 an*	82,2 ans *+ 1,8 an*

Motifs de sorties

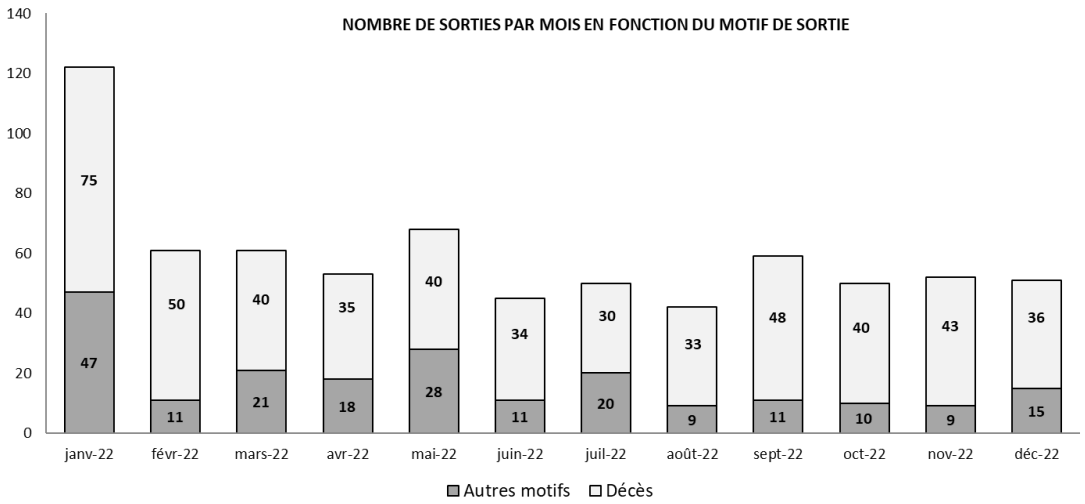

Répartition par tranche des sorties annuelles

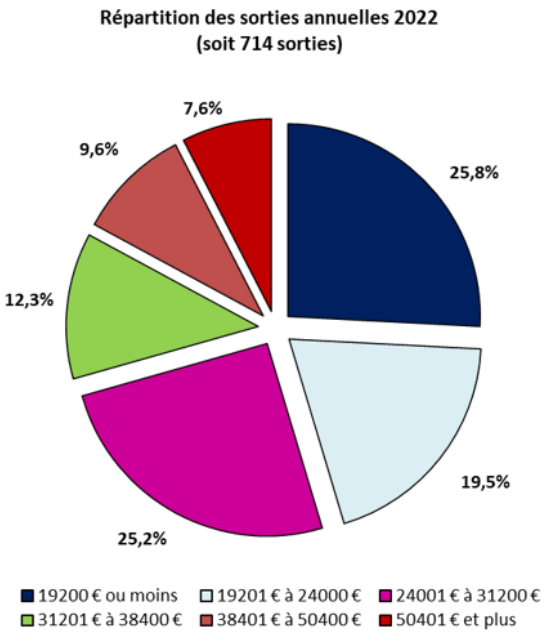

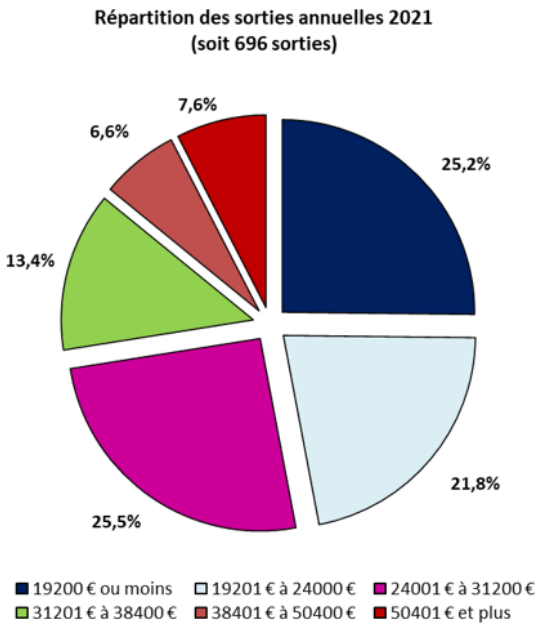

Répartition des salaires selon le motif de sortie

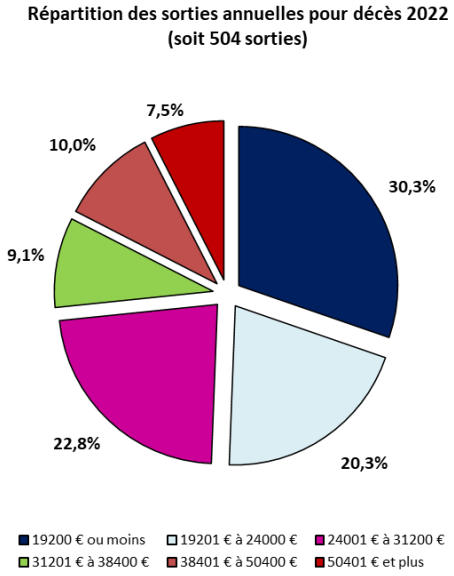

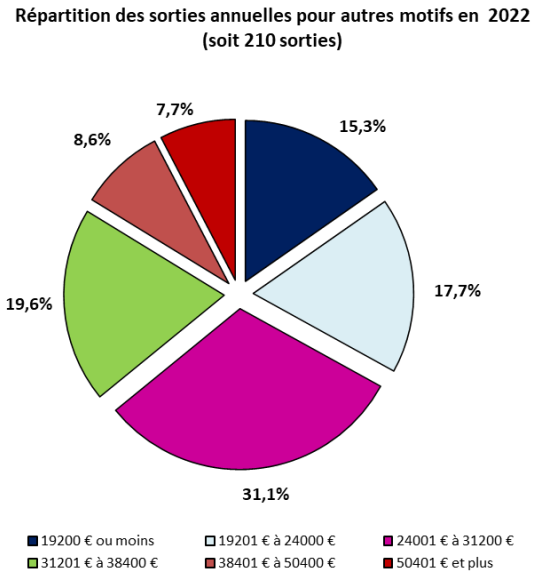

Taux de sortie par tranches de revenus hors décès

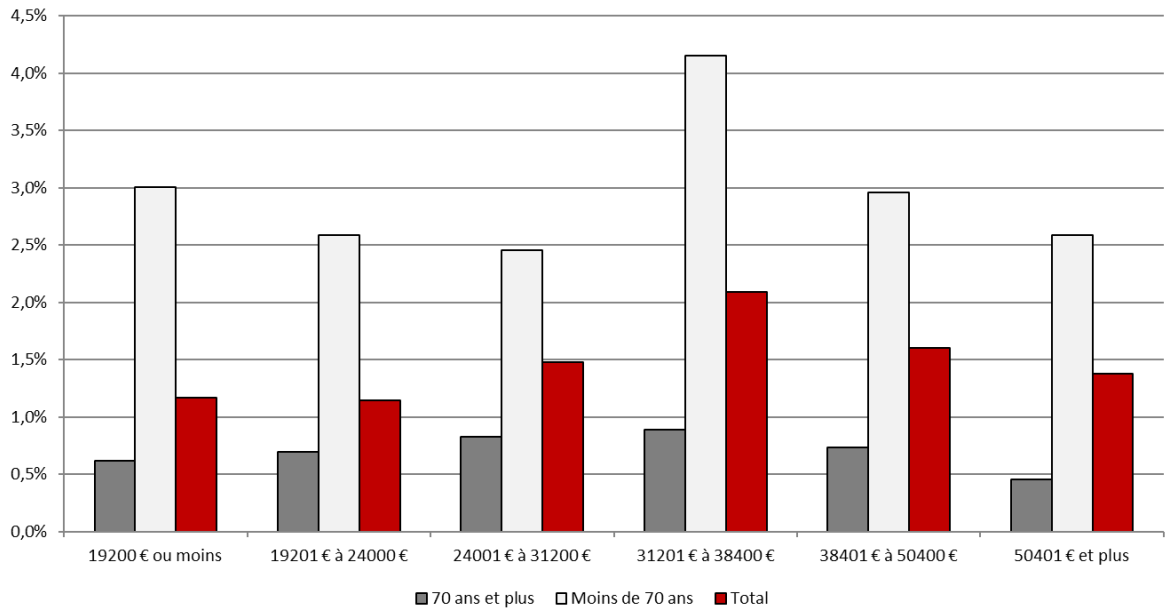

Evolution taux de sortie par tranches de revenus hors décès

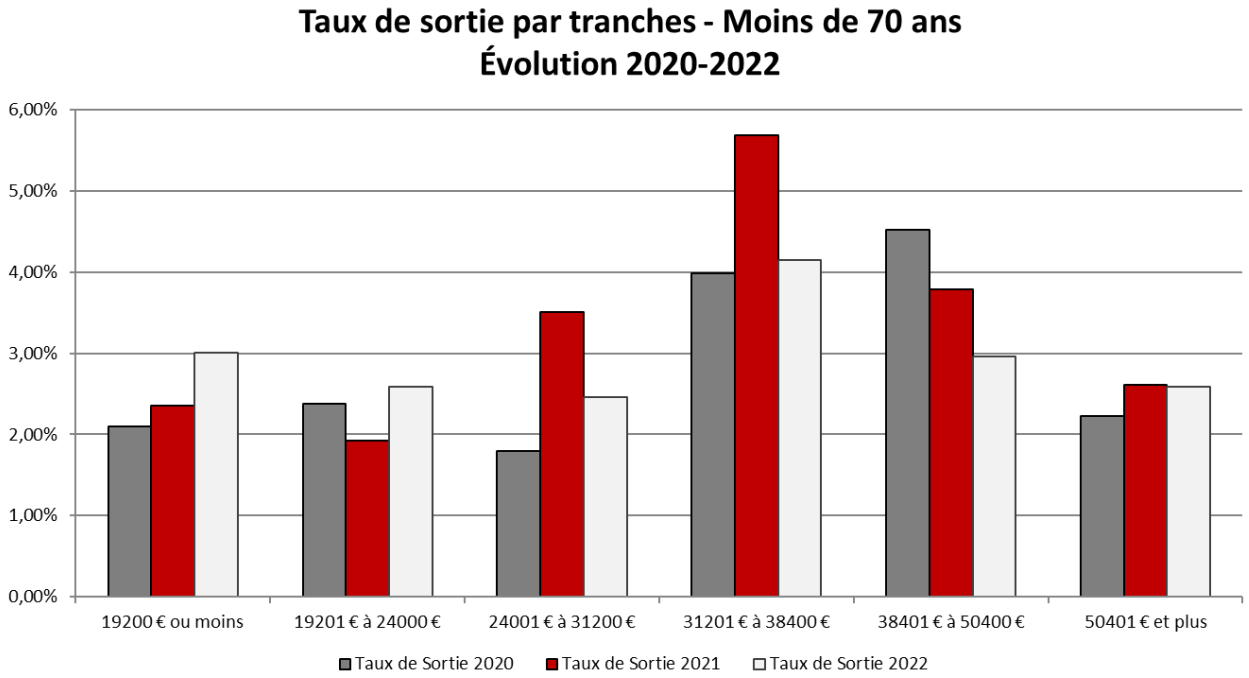

3.3 – Contexte macro-économique

Messieurs Jeremy Peromet et Marc Lenoir d'AXA présentent dans un premier temps le contexte macro-économique.

Changement de paradigme pour la zone €uro : fin brutale de 10 années de politiques monétaires accommodantes.

L'année 2022 devait acter la fin progressive des politiques monétaires accommodantes - amplifiées pendant la crise Covid -, avant que la guerre en Ukraine n'éclate, faisant peser un risque élevé d'un « désencrage » des anticipations d'inflation dans un contexte de ralentissement de la croissance.

En zone Euro, le contexte inflationniste préexistant s'est amplifié par un choc d'offre sur l'énergie et le prix des matières premières – conséquence de la guerre en Ukraine -, la BCE a cherché à ancrer les anticipations d'inflations des acteurs économiques. Cette accélération d'une politique monétaire « hawkish » s'est traduite par une première hausse de 50 bps en juillet suivie de deux hausses consécutives des taux de 75 bps en septembre puis octobre et une dernière hausse au mois de décembre de 50bps.

Lors de sa dernière réunion de décembre 2022, la BCE a estimé que « les taux d'intérêt doivent encore être augmentés sensiblement à un rythme régulier, afin d'atteindre des niveaux suffisamment restrictifs pour assurer un retour au plus tôt de l'inflation vers l'objectif de 2 % à moyen terme » et a annoncé le début de la réduction de son bilan à partir de mars 2023 pour un montant de « 15 milliards d'euros par mois.

Face à la flambée des prix de l'énergie, les Etats ont instauré des mesures fiscales pour en limiter l'impact sur les ménages – e.g. prolongement du bouclier tarifaire en France -. Ces mesures de soutien peuvent avoir pour conséquence de freiner l'action de la BCE et de maintenir une inflation « core » élevée et persistante.

Les conditions de financement sont désormais plus restrictives faisant peser un risque sur la dette des pays dits « périphériques » dont les taux d'endettement avaient fortement augmenté pendant la crise Covid. Dans ce cadre, la BCE a dévoilé un nouvel outil « TPI » (transmission protection instrument) afin de lutter contre le risque de fragmentation au sein de la zone €uro. L'objectif principal de l'outil est de poursuivre la transmission d'une politique monétaire homogène et efficiente à l'ensemble des

Aux Etats-Unis, après une reprise extrêmement forte post-covid soutenue par des soutiens budgétaires massifs, le retour à une économie de plein emploi s'est traduit par des tensions importantes sur le marché du travail à une hausse des salaires généralisée. Ces hausses des salaires ont dopé la demande et alimenté une inflation domestique qui a atteint son pic au mois de juin à 9,2%. Dans ce contexte la Fed a très rapidement opté pour une approche vigoureuse de resserrement monétaire dès le début d'année, actant la fin de sa politique d'achats d'actifs et a relevé ses taux directeurs avec 7 hausses consécutives pour terminer l'année 2022 à 4,25%/4,5% (+425bps sur 2022).

Un vent d'optimisme souffle sur ce début d'année 2023

Un ralentissement en douceur de la croissance économique mondiale
En Europe, la bonne nouvelle de la fin d'année 2022 est venue sur un marché de l'énergie plus favorable que prévu:

- des températures plus clémentes ont diminué la consommation d'énergie,
- une demande moins importante venue de Chine dans le contexte des restrictions Covid,
- ainsi que des niveaux de stockage de gaz en Europe élevés (le double comparativement à
- l'année dernière).

La baisse du prix de l'énergie devrait alléger le coût des mesures de soutien dans les budgets des Etats mais également nourrir la composante « domestique » de l'inflation avec une demande des ménages qui résisterait mieux que prévu. La zone euro pourrait passer d'une inflation qui s'expliquait jusqu'ici par une hausse des prix de l'énergie (un choc d'offre expliqué par des facteurs exogènes) à une inflation tirée par la demande.

Mais éloignement de la perspective d'un atterrissage brutal pour 2023.

L'Europe a bénéficié de la réduction des coûts de l'énergie et une forte contraction semble avoir cédé la place à une récession peu profonde. La suppression accélérée par la Chine de sa politique « Zéro COVID » a stimulé les perspectives de croissance pour 2023.

La « récession technique » des deux premiers trimestres 2022 a laissé place aux États-Unis à une dynamique plus solide sur la fin d'année.

Même si l'inflation globale recule rapidement au premier semestre 2023, une croissance économique mondiale plus ferme devrait soutenir l'inflation sous-jacente et maintenir les politiques restrictives des banques centrales.

Projections (%)		2022		2023		2024
		AXA IM	Consensus	AXA IM	Consensus	AXA IM
Monde	PIB	3,2		2,3		2,8
Zone Euro	PIB	3,20	3,20	-0,20	-0,10	0,90
	IPC Inflation	8,40	8,50	5,80	6,30	2,80
	Taux directeur	+1,25 (3,25)				
US	PIB	2,10	1,90	0,10	0,20	0,80
	IPC Inflation	8,00	8,10	4,90	4,10	3,20
	Taux directeur	+0,50 (4,75-5,00)				
Royaume-Uni	PIB	4,10	4,40	-0,70	-1,00	0,80
	IPC Inflation	9,10	9,00	7,20	7,30	2,30
Japon	PIB	1,60	1,50	1,70	1,30	1,30
	IPC Inflation	2,50	2,40	2,70	1,80	1,50
Chine	PIB	3,00	3,10	5,00	4,50	4,80
	IPC Inflation	2,10	2,10	2,30	2,40	2,50

Source: Datastream, IMF and AXA IM Macro Research, 23 Janvier 2023

<u>Contexte de marchés</u>

Marché des taux

<u>Taux des emprunts souverains :</u>

Face à une inflation persistante, les banques centrales ont accéléré la normalisation de la politique monétaire avec la fin des programmes d'achats d'actif net et une augmentation rapide des principaux taux directeurs (+425bps pour la FED et +250bps pour la BCE).

Les taux souverains à 10 ans ont connu une remontée historique de leurs rendements de +275bps pour Bund (obligations d'Etat allemandes) à +353 bps pour le BTP (obligations d'Etat italiennes). L'OAT 10 ans termine l'année 2022 avec un rendement de 3,11% (en hausse de +291bps).

La hausse des rendements s'est accompagnée d'une volatilité élevée sur les taux et sur les spreads. Le spread entre les obligations italiennes et allemandes s'est écarté progressivement de +130bps fin 2021 à +250bps au 3ème trimestre 2022 avant de terminer l'année à +185bps.

<u>Taux des emprunts privés :</u>

Les politiques de resserrement monétaire ont renforcé en 2022 l'attractivité des obligations d'entreprises avec une décompression des primes de risque.

La volatilité des marchés financiers a restreint pour les émetteurs les possibilités d'émissions sur le marché primaire (concentration plus forte des émissions lors des jours avec une volatilité modérée). Ce facteur additionné au tapering des banques centrales a conduit à une augmentation des primes d'émission pour les nouvelles obligations.
Les rendements des spreads « Investment Grade » (iTraxx Main 5Y) ont atteint des niveaux équivalents à ceux de mars 2020 (au plus fort de la crise Covid-19). Les anticipations d'amélioration sur le front macroéconomique ont conduit à une détente des spreads pour les obligations d'entreprises.

Marchés actions et devises

<u>Marchés actions : des craintes de récession économique avant un regain d'optimisme sur un scenario de « soft landing ».</u>

La fin des politiques monétaires accommodantes et la guerre en Ukraine ont provoqué un repli des marchés actions sur 2022. Le S&P 500 et l'Euro Stoxx 50 affichent des baisses respectives de -19% et -12% sur l'année.

Les premiers signes d'une baisse de l'inflation, l'approche d'un point pivot dans la politique monétaire des banques centrales avec les premiers ralentissements dans les hausses de taux et le contexte d'assouplissement des règles sanitaires en Chine ont amorcés au cours dernier trimestre 2022 un regain d'optimisme sur les marchés actions.

Depuis fin septembre 2022, l'Euro Stoxx 50 rebondit de +26% et le S&P 500 de +14%. Ce regain d'appétit pour le risque a contribué à un retournement sur l'EUR/USD avec une appréciation de +11% de l'euro vs dollar sur cette même période. L'éloignement d'une récession avec l'énergie qui n'est plus un enjeu à court terme en zone Euro a conduit à une surperformance des actions européennes vs les actions US sur 2022.

Euro Dollar :

La crise énergétique provoquée par le conflit géopolitique en Ukraine a accru les risques de récession en Europe. L'euro a chuté au plus bas depuis 20 ans en passant sous la parité avec le dollar entre Août et Novembre 2022.

Des stocks élevés de gaz naturel en Europe combinés à un début d'hiver relativement chaud ont levé les craintes d'une récession imminente en zone Euro. Cette amélioration des perspectives en Europe et les prévisions d'un cycle d'assouplissement monétaire qui débuterait par la FED ont enclenché une remontée de l'euro de +10% au cours des 3 derniers mois face au dollar.

Marchés actions	27/01/2023	Variation YtD 2023 (%)	Variation Q4 2022 (%)	Variation FY 2022 (%)
EUROSTOXX50	4 178	10%	14%	-12%
S&P	4 071	6%	7%	-19%
Volatilité	**27/01/2023**	**YtD 2023 (bp)**	**Q4 2022 (bp)**	**FY2022 (bp)**
VIX	18,51	-3	-10	4
VSTOXX	17,29	-3	-10	2
Prix du pétrole	**27/01/2023**	**YtD 2023 (%)**	**Q4 2022 (%)**	**FY2022 (%)**
Oil WTI	79,68	-0,7%	1,0%	6,7%
Oil BRENT	107,91	0,9%	-2,3%	10,5%
Devise	**27/01/2023**	**YtD 2023 (%)**	**Q4 2022 (%)**	**FY2022 (%)**
EUR/USD	1,09	2%	9%	-6%
EUR/GBP	0,88	-1%	1%	5%
EUR/JPY	141,15	1%	-1%	7%

3.4 – Actif Général Prévoyance

Messieurs Jeremy Peromet et Marc Lenoir d'AXA présentent également la situation de l'Actif Général Prévoyance au 31 décembre 2022.

- L'Actif Général Prévoyance (AGP) est le fonds dédié à la Prévoyance et à la Dépendance collectives.

- Les engagements de même nature sont regroupés au sein d'un même fonds, ceci permet de garantir au mieux les exigences de rendement qui leur sont propres tout en limitant les risques associés.

- Nos principes de gestion :
  - Respect des équilibres actifs-passifs : les actifs généraux sont gérés dans le but de faire face aux engagements de passif, en fonction des recommandations des études ALM
  - Gestion à long-terme : des actifs majoritairement investis en produit de taux qui lui assurent un rendement récurrent
  - Prise de risque limitée : une diversification des investissements respectant les limites internes de risque

- Le cadre règlementaire prudentiel
  - Les activités d'Axa France sont encadrées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) dans le cadre de Solvabilité 2, en application depuis le 1er janvier 2016.

  - Ratio de solvabilité 2 du groupe AXA : 215% (au 31 décembre 2022)

  - La solidité financière du groupe AXA :
    - Moody's : Aa3 (perspective stable, 01.07.2022)
    - Fitch : AA- (perspective positive, 16.05.2022)
    - S&P : AA-(perspective stable, 28.03.2022)

<u>Allocation d'actifs</u>

Allocation globale

- Un cœur de portefeuille composé d'obligations moyen et long terme pour la récurrence de rendement.

- De l'immobilier et des actions pour optimiser la performance sur le long terme

Encours en valeur boursière (en millions d'euros)

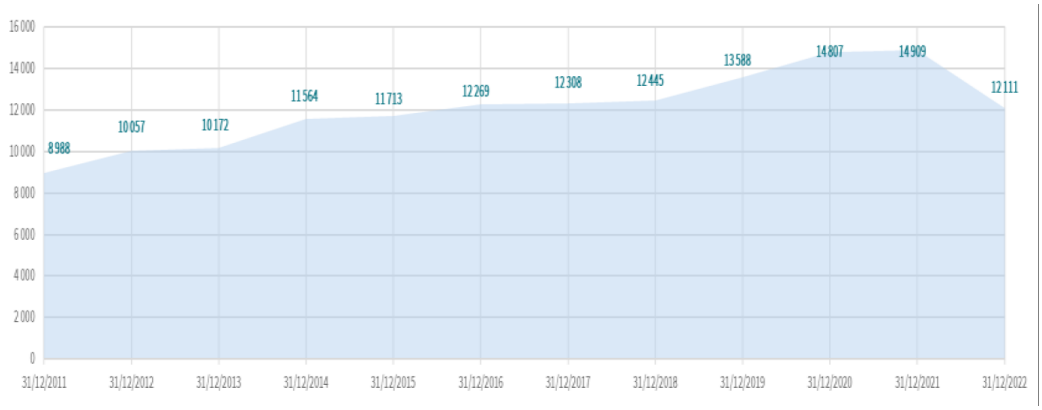

Evolution de la structure des actifs

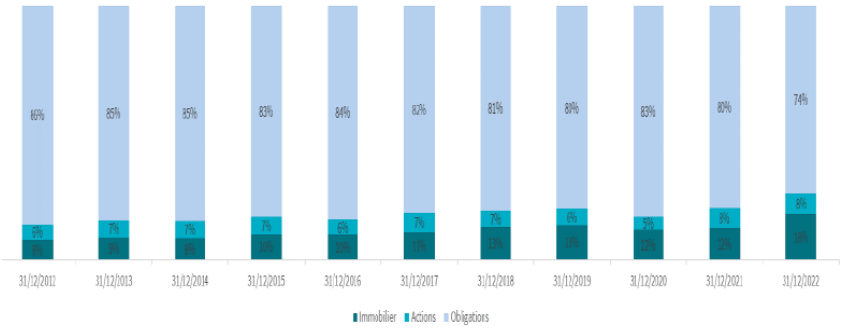

Structures des actifs au 31 décembre 2022

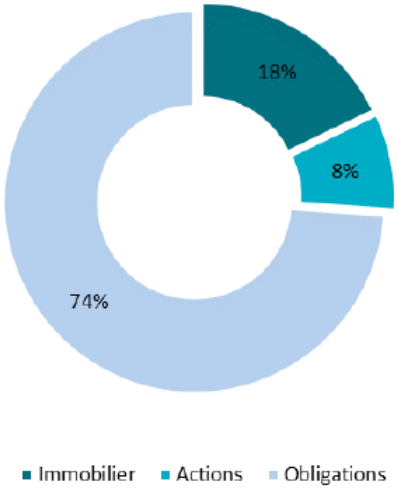

Structure de la poche taux

- **Valeur boursière :** 10 milliards d'euros

- La durée moyenne d'écoulement des actifs est gérée en cohérence avec celle des engagements. Le portefeuille se compose ainsi d'actifs obligataires de maturités différentes générant des flux financiers couvrant les sorties prévues. La duration de l'actif obligataire est de 6,8 ans.

Répartition par type d'émetteur

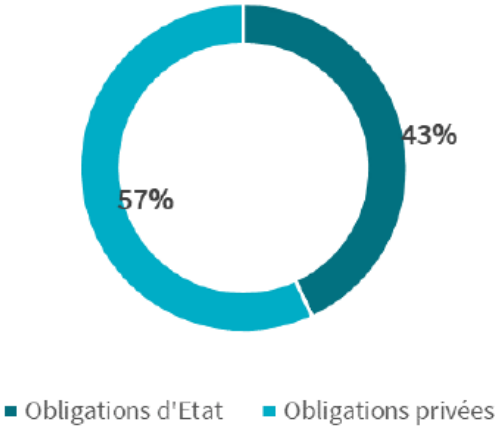

Répartition par duration

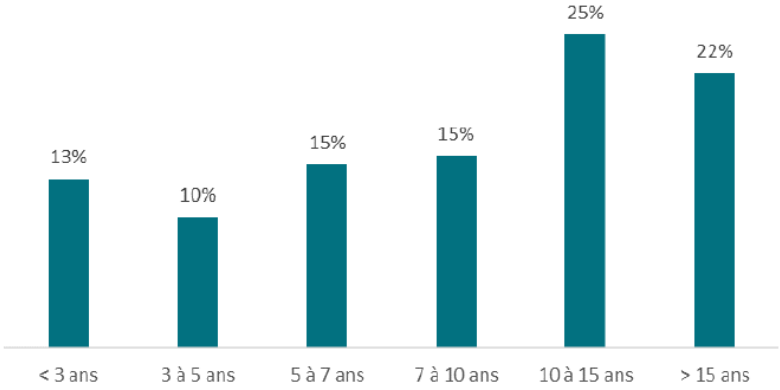

Obligation d'état par pays (31/12/2022)

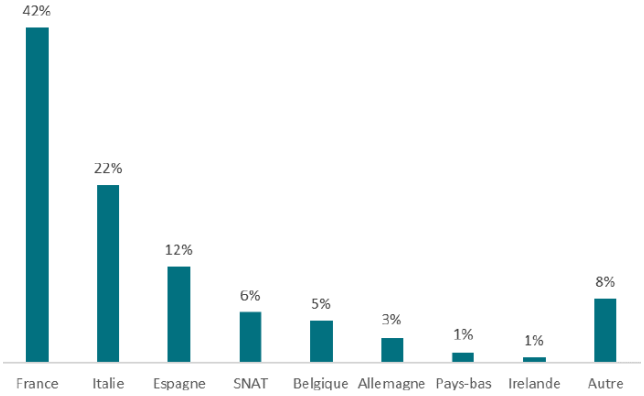

- Répartition de la poche taux par notation
  - Notation moyenne de la poche obligataire : BBB+

Notation des émetteurs		Notation moyenne
AAA	8%	
AA	31%	
A	24%	
BBB	32%	BBB+
< BBB ou NR	5%	
Total	100%	

  - L'approche retenue pour la gestion de la poche obligataire est très sélective. Dans un contexte de taux bas, nous privilégions les obligations privées, avec les signatures les plus élevées bénéficiant d'un business model robuste.

- Diversification du portefeuille de crédit
  - Depuis plusieurs années, nous diversifions les investissements crédit en dehors du marché obligataire classique pour capter un rendement supplémentaire : prêts hypothécaires, actifs titrisés, prêts directs aux entreprises (notamment au travers de nos partenariats avec des grandes institutions bancaires), dette infrastructure…

<u>Structure de la poche actions</u>

- **Valeur boursière :** 1 milliards d'euros dont 0,3 milliards d'actions cotées

- Allocation de la poche Actions
  - Les actions cotées représentent 2% de l'allocation globale du fonds général alors que l'exposition aux actions non cotées (Private Equity) s'élève à 6%

- Actions cotées
  - Avec l'objectif de sécuriser le capital investi à long terme, les investissements en actions cotées portent sur des titres qui offrent des perspectives de revenus stables dans le temps ainsi qu'une volatilité faible afin de maintenir un niveau de valorisation optimal durant toutes les phases du cycle économique.

Exposition géographique actions cotées

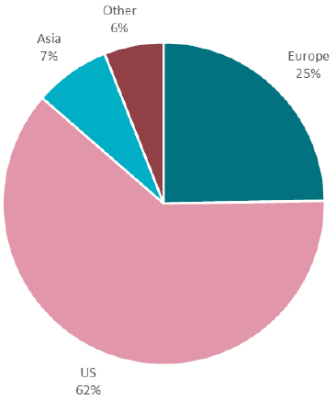

Structure de la poche immobilier

- Valeur boursière : 2 milliards d'euros
- Le portefeuille immobilier est constitué d'immobilier non coté, orienté vers des actifs de première qualité tant par leur qualité intrinsèque que par leur localisation. Ce portefeuille est activement géré afin d'en accroitre la valeur.
- La stratégie de gestion du portefeuille immobilier vise à poursuivre la diversification géographique et sectorielle.

Allocation par type d'actifs

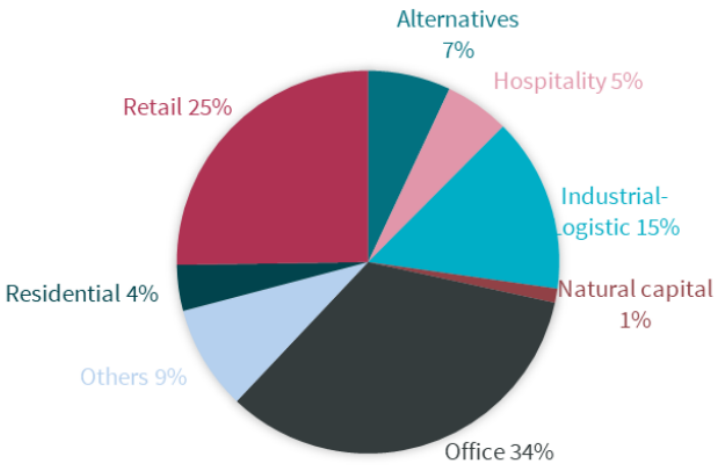

Allocation géographique

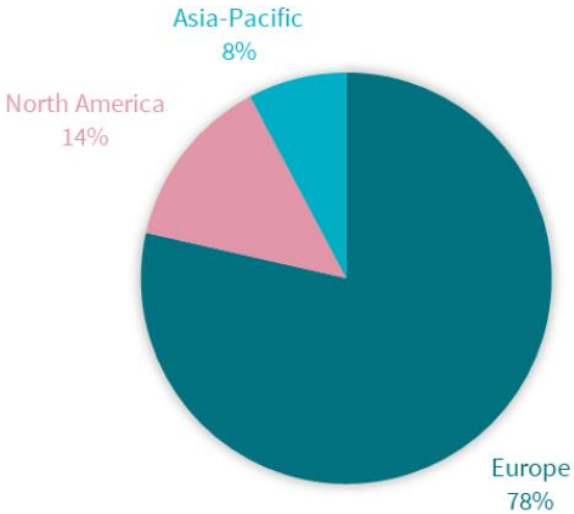

Historique du Taux de Rendement Comptable

Historique du taux de revenu de l'Actif General Prévoyance (%)

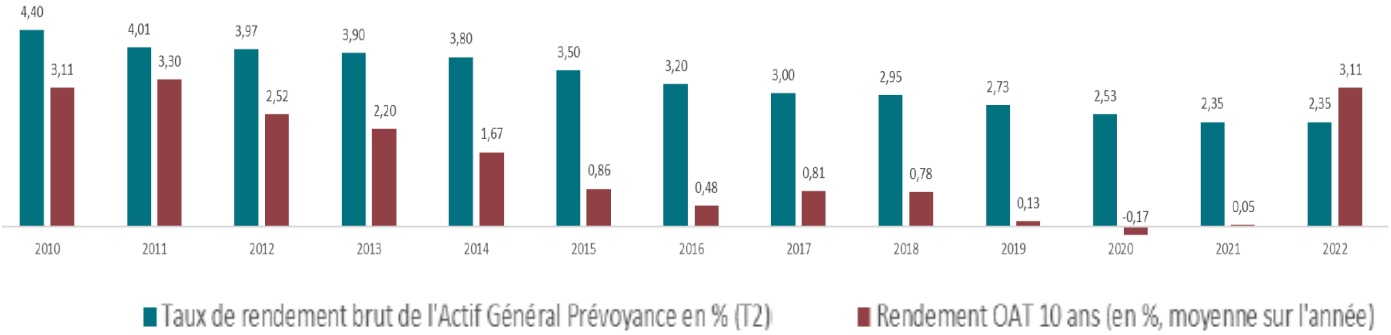

- Le taux servi est de 99% du taux de rendement brut, soit 2,33%dans le cadre du régime de prévoyance de l'industrie pharmaceutique

3.5 - Règles de pesée et de reprise de passif

Noelle BOGUREAU présente ce point.

La pesée est la reprise de passif sont visés à l'article 6 de l'accord :

- La pesée est une majoration temporaire des cotisations destinée à compenser

  « L'antisélection » éventuelle lorsqu'une entreprise choisit d'adhérer au régime plus de 6 mois après l'embauche du premier salarié et/ou lorsqu'elle adhère pour un seul risque ou reste dans le régime pour un seul risque.
  - La pesée est calculée pour chaque risque (santé d'une part et prévoyance d'autre part) ; elle vise à financer un complément de prime pour compenser la différence de risque éventuel entre les entreprises du régime et l'entreprise concernée ;
  - Le calcul de la pesée peut conduire à une absence de majoration, si les caractéristiques de l'entreprises (âge moyen et salaire moyen) sont similaires aux caractéristiques du régime (âge moyen et salaire moyen des entreprises adhérentes). La sinistralité et le taux de portabilité ne sont pas pris en compte ;
  - Selon les règles actuelles, la majoration liée à la pesée est limitée à 120%.

- La reprise de passif est le coût à payer par une entreprise pour faire reprendre par le régime des engagements liés à des sinistres « en cours » à la date d'adhésion au régime.

- Cette reprise de passif concerne :

  - Les revalorisations futures pour les prestations en cours de service à l'adhésion : en règle générale, l'ancien assureur prend en charge le maintien des prestations au niveau atteint mais l'entreprise doit organiser la revalorisation. Les prestations périodiques concernent : les indemnités journalières et rentes d'invalidité, les rentes éducation, les rentes de conjoint.

  - la différence de garantie éventuelle entre les garanties du régime et celle de l'ancien régime de l'entreprise: l'entreprise peut demander au régime de prendre en charge l'éventuelle différence de garantie en contrepartie du paiement d'une prime unique ou étalée correspondant au cout de cet engagement ; cela concerne les sinistres en cours des salariés toujours sous contrat de travail ;

  - l'abondement pour les anciens salariés qui adhèrent au régime des anciens salariés (si l'entreprise souhaite que ses anciens salariés déjà partis en retraite bénéficient de l'abondement).

- Selon les règles actuelles, le financement de cette reprise de passif peut être étalé sur 3 à 5 ans.

Règles de pesée

<u>Solutions possibles</u>

Compte tenu des débats du comité de janvier 2023 sont listés ci-après différentes solutions pour la pesée (y compris des solutions plus favorables que l'existant)

- **S1 : Maintenir les règles de pesée inchangées**

- **S2 : Faire évoluer les règles de la pesée**
  - Revoir les règles de calcul de la pesée :
    - Critères à prendre en compte pour le calcul de la pesée :
      - Salaire (santé seule)
      - Age (Prévoyance et santé)
      - Taux de salariés en portabilité (Prévoyance et santé) ? = nouveau
      - Sinistralité (Prévoyance et santé) ? = nouveau

    - Mode de financement
      - Principe : le montant de l'indemnité destinée à compenser la différence de risque et préserver la mutualisation doit être payé à l'adhésion.

- Par dérogation (sur décision du comité), le paiement peut être étalé sur une durée de 1 à 3 ans si l'impact sur la mutualisation n'est pas immédiat.

- Et/ou revoir les cas dans lesquels la pesée est appliquée

  - Pesée uniquement si l'entreprise adhère au régime (ou reste) pour un seul risque ou une seule catégorie de personnel (= pas de pesée si l'entreprise vient pour tous les risques et tous les salariés) ?
  - Pesée uniquement si l'impact sur la mutualisation est significatif (= fixer un seuil en dessous duquel l'impact sur la mutualisation est jugé marginal et qui permet de ne pas appliquer de pesée : seuil en % des cotisations du régime ?)

- **S3 : Supprimer la pesée**

- S3.1 – **Supprimer la pesée** en maintenant la possibilité de venir ou rester pour un seul risque
- S3.2 - **Supprimer la pesée et supprimer la possibilité de venir (ou rester) pour un seul risque**

Le Comité ne souhaite pas retenir les solutions S1 et S3 et demande aux actuaires de bien vouloir présenter des propositions pour la solution S2, notamment en tenant compte de la portabilité et de la sinistralité.

Reprise de passif

<u>Proposition de règles de reprise de passif</u>

- Dans tous les cas (nouvelle entreprise adhérente ou entreprise qui revient pour un périmètre différent de celui pour lequel elle est partie) la reprise de passif est calculée sur tous les sinistres antérieurs à la date d'effet de l'adhésion. La reprise de passif finance :

  - La revalorisation des prestations en cours de service à la date d'effet de l'adhésion : calcul sur la base de la revalorisation moyenne des trois dernières années en % de l'inflation moyenne des trois dernières années appliquées à l'inflation prévisionnelle à la date d'adhésion

  - L'écart entre les garanties du régime et les garanties applicables avant l'adhésion pour les salariés sous contrat de travail à la date d'effet de l'adhésion.

- Dans tous les cas l'entreprise reste libre d'organiser le financement du passif avec son ancien assureur ou en dehors du régime.

- Le paiement de la reprise de passif n’est pas une condition pour adhérer/ réadhérer au régime. Seule la reprise de passif est conditionnée au paiement par l’entreprise de la prime correspondante. Si l’entreprise ne paie pas la prime liée à la reprise de passif, le passif n’est pas repris.

    - Le bulletin d’adhésion au régime précise bien que l’adhésion concerne les sinistres dont la date de survenance est postérieure à la date d'adhésion de l'entreprise et de l'affiliation des salariés concernés (conformément à l’accord) ;

    - La reprise de passif est formalisée par un avenant au bulletin d’adhésion qui conditionne la reprise de passif au paiement de la totalité de la prime correspondante.

Les évolutions éventuelles concernant la reprise de passif sont à voir au prochain comité (en même temps que l’évolution éventuelle des règles sur la pesée).

3.6 – Services

Pour rappel l'APGIS, AXA et KLESIA ont présentés, au dernier Comité, plusieurs services de prévention et d'accompagnement des entreprises et des bénéficiaires du régime notamment sur les troubles musculosquelettiques (TMS) et le stress.

Noelle BOGUREAU présente un tableau de synthèse des services et de leur coût.

Mode de déploiement	Présentiel uniquement		Mixte : Digital & présentiel		Entretien par téléphone	
Service	GAE CONSEIL		NEO PHARMA/ C'EVIDENTIA		MEDIALANE	
Thème	Addiction		Prévention des TMS		Coaching santé	
Description	Atelier ludo-pédagogiques de prévention des conduites addictives en milieu professionnel Thèmes abordés - Les addictions à une substance - Les addictions comportementales - La réglementation en vigueur - Les ressources d'aide interne/externe - Les signes d'alerte		Elearning (~42 mn / session) + Webinars (~45 mn / session) + ateliers de groupe en présentiel (15 participants - 40 minutes / atelier) Modules proposés Travail sur écran Télétravail Etirement musculaire Réveil musculaire Formation gestes & postures		Coaching santé par téléphone par des infirmièr(e)s Thèmes d'intervention reprendre une activité physique douleurs chroniques sommeil santé cardiovasculaire gestion du stress	
Mise en oeuvre	Atelier de 45 minutes à 1H30 pour des groupes de 4 à 20 personnes		Tous les salariés peuvent avoir accès au elearning et au Webinar (sur inscription) Les ateliers sont organisés sur site à la demande de l'entreprise - possibilité d'atelier multi-entreprises pour les TPE		1 entretien pour identifier les leviers possibles et proposer des conseils simples et adaptés + jusqu'à 4 séances de 30 minutes avec un(e) infirmier(e) sur 4 à 6 mois	
Coût	2 400 € TTC / jours d'intervention		Coût fixe: 133 188 TTC (= 132€ TTC / établissement) + 12 € TTC / licence de elearning) + 570 € TTC par atelier		180€ TTC / coaching	
Budget annuel minimum	0 €	pas d'intervention	133 188 €	pas d'intervention	- €	pas d'intervention
Budget si tx usage ~ 0,5%	19 200 €	8 jours d'intervention (40 à 50 ateliers)	159 003 €	37 ateliers + 375 salariés en elearning	67 500 €	375 salariés coachés
Budget si tx usage ~ 1%	36 000 €	15 jours (au moins 75 à 90 ateliers)	184 818 €	75 ateliers + 750 salariés en elearning	135 000 €	750 salariés coachés
Budget si tx usage ~ 2%	72 000 €	30 jours (150 à 180 ateliers)	236 688 €	150 ateliers + 1500 salariés en elearning	270 000 €	1500 salariés coachés

Mode de déploiement	En ligne & par téléphone		En ligne & par téléphone		En ligne & par téléphone		Visionconférence + replay
Service	SMARTDIET		HOLIVIA		PREV&CARE		NINA BATAILLE
Thème	Nutrition		Prévention santé mentale		Aidants		Prévention RPS
Description	Application Smartdiet + Webinaires + 52 semaines de menus e trecettes + Coaching nutritionnel = 1 bilan nutritionnel (40 minutes/ téléphone ou visio + 3 suivis hebdomadaire de 15 minutes par mois + chat avec son expert		Questionnaire en ligne pour faire identifier les besoins du salarié et proposition d'accompagnement selon besoins identifiés + 2 séances avec un spychologue en distanciel (possibilité de plus de séances avec facturation au salarié) + Remontée possible d'alerte à l'entreprise en cas de détresse psychologique (avec l'accord du salarié)		Soutien par téléphone ou mail Un expert conseille le salarié aidant, l'accompagne dans la recherche et la mise en œuvre de solutions adaptées à la situation de son proche. L'accompagnement comprend 4 étapes: 1) évaluation de la situation définition du plan d'aide 2) mise en place des aides financières 3) recherche de prestataires 4) mise en place, coordination et suivi de la qualité des prestation		Conférence en ligne (1 H) + disponible 1 an en replay <u>Exemple de thème</u> Des pistes pour alléger votre charge mentale Prenez le temps de gagner du temps § Hyperconnexion : éteindre ou apprivoiser ?
Mise en oeuvre	Différents packs exemple : Pack Inea + Esani - Kit de communication avec quiz nutritionnel + 2 affiches entreprises (version dématérialisée) - accès à l'application Smartdiet -3 webinaires nutritionnels - Coaching nutritionnel (1 bilan + 3 échanges dans le mois) - challenges invididuels		Tous les salariés peuvent faire le questionnaire accés aux 2 séances avec un psychologue selon le résultat du questionnaire Remonté d'alerte possible avec accord du salarié		Ce service est accessible par un portail digital. Les contacts et échanges avec le C are manager dédié s'effectuent par téléphone et/ou via l'espace personnel sécurisé par messagerie instantanée.		1 conférence par trimestre d'une heure sur un an (théme différent à chaque fois) E mail adressé à toutes les entreprises ET/OU des salariés avant chaque conférence comprenant un lien pour l'inscription à l'une de ces conférences.
Coût	1,32 à 2,29 € TTC par bénéficiaire selon le pack		Coût fixe = 6 000 € TTC + Coût par PP variable selon taux d'usage 1,20 € TTC/an/ personnes protégées de plus de 18 ans si taux d'usage < 0,5% (+ 2,64 € TTC si taux d'usage entre 1,5 et 2%)		Cout fixe: 10 000 € TTC + 6 000 TTC pour 20 accompagnements		1 440 € TTC /1h + replay (1an)
Budget annuel minimum	*204 600 à 354 950 € selon le pack choisi si facturation forfaitaire par bénéficiaire (voir possibilité de facturation selon taux d'usage)*	Toutes les personnes protégées ont accés au service	6 000 €	Toutes les personnes protégées ed plus de 18 ans ont accés au service	10 000 €		5 760 € TTC pour 4 conférences d'1 H (1 par trimestre sur 1 an) hors coût de réservation de salle
Budget si tx usage ~ 0,5%			164 976 €		122 500 €	375 aidants accompagnés	
Budget si tx usage ~ 1%			191 472 €		235 000 €	750 aidants accompagnés	
Budget si tx usage ~ 2%			297 456 €		10 000 €	1500 aidants accompagnés	

Les membres du Comité souhaitent en débattre au prochain Comité et demandent aux actuaires de creuser en particulier les trois services suivants : Medialane (voir notamment la possibilité d'intégrer le thème de la nutrition), Nina Bataille, Neo Pharma / C'Evidentia.

4. FONDS DE SOLIDARITE

Régime Maladie-Chirurgie-Maternité

- Cas n° FDS20239L0011 :

  Honoraires chirurgicaux NON OPTAM + frais de séjour acceptés

  Reste à charge : 401,12 €

Le comité accorde 200 €.

- Cas n° FDS20239L0012 :

  Pack médecine douce refusé SS : 24 séances de suivi psychologique

  Reste à charge : 980 €

Le comité rejette la demande.

- Cas n° FDS20239L0014 :

  Handicap : Lève-personne électrique refusé SS

  Reste à charge : 4 298,16 €

Le comité rejette la demande.

- Cas n° FDS20239L0017 :

  Pack médecine douce refusé SS : 21 séances suivi psychologique + 36 séances suivi en psychomotricité + 1 bilan à visée diagnostique d'autisme + 2 ateliers adulte HN

  Reste à charge : 2 420 €

Le comité rejette la demande.

- Cas n° FDS20239L0018 :

Pack médecine douce 2022 refusé SS: 8 séances suivi psychologique + 6 séances en ergothérapie
+ pack médecine douce 2023 refusé SS : 2 séances suivi psychologique

Reste à charge : 970 €

Le comité rejette la demande.

- Cas n° FDS20239L0019 :

Pack médecine douce 2022 refusé SS : 25 séances suivi psychologique + 3 séances en ostéopathie + Traitement vitaminique + accessoires paramédicaux refusés SS (tapis et coussin d'acupression, oreiller d'acupression) + Analyses refusées SS

Reste à charge : 2 344,32 €

Le comité rejette la demande.

- Cas n° FDS20239L0020 :

Dentaire refusé SS : 2 implants dentaires + 2 dégagements et activations implants + 2 radios HN + comblement implantaire HN +Dentaire accepté SS : 2 couronnes sur implants

Reste à charge : 2 420 €

Le comité rejette la demande.

- Cas n° FDS20239L0021 :

Pack médecine douce refusé SS : 23 séances de suivi psychologique + 2 consultations en nutrition

Reste à charge : 1 670 €

Le comité rejette la demande.

5. <u>QUESTIONS DIVERSES</u>

- Le calendrier pour l'appel d'offre sera étudié au prochain Comité
- Le Comité devra également décider s'il souhaite remettre en concurrence les actuaires et le calendrier de cette mise en concurrence,
- Le sujet de la prise en charge des implants dentaires dans le régime et l'ergothérapie pour les enfants dans le cadre du HDS sera à l'ordre du jour au comité de mai afin d'avoir connaissance des comptes définitifs santé et de la situation du HDS.
- Le prochain Comité se tiendra le 26 avril 2023 à l'APGIS,

7. <u>ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE RÉUNION</u>

1. Adoption du procès-verbal n° 312 du 22 mars 2023
2. Adhésions - démissions - suspensions – radiations
3. Suivi technique du régime
    - Point sur les services,
    - Pesée et reprise de passif,
    - Compte Frais de santé
    - Calendrier Appel d'offres,
    - Mise en concurrence des actuaires
4. Fonds de solidarité
5. Questions diverses
6. Ordre du jour de la prochaine réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h46